



Etude préalable agricole

Juin 2020

Projet de coactivité agricole et
photovoltaïque – Prauthoy (52)

Coordination technique TSE : Julie Pszonak
Votre interlocuteur CETIAC : Katiane Viollin



L'étude préalable agricole

Séquence Eviter/Réduire/Compenser –

Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural), rendu applicable par le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale).

L'étude préalable comprend notamment **une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture**, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet (ainsi que l'évaluation de leur coût et des modalités de leur mise en œuvre).

A noter que **les mesures de compensation sont collectives** : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** vient préciser le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014. Ce décret définit les cinq rubriques du contenu de l'étude.

- ① Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- ② Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire
- ③ L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- ④ Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs notables du projet
- ⑤ Les mesures de **compensation collective** envisagées pour consolider l'économie agricole

Ce dispositif vient **en complément** des mesures préexistantes en lien avec l'expropriation (indemnité d'expropriation au propriétaire + indemnité d'éviction à l'agriculteur), et celles liées aux aménagements fonciers agricoles et forestiers dans le cadre de grands projets d'infrastructures visant à restructurer ou améliorer la structure foncière des exploitations impactées par le passage d'une infrastructure.

Ce nouveau dispositif vient prendre en compte l'impact économique globale pour **l'agriculture du territoire et les filières amont et aval concernées**.

Contexte réglementaire



La loi du **13 octobre 2014** d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (Article 28 – L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime).



Décret n°2016-1190 du **31 août 2016** publié au Journal Officiel du 2 septembre 2016 (Article D.112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

Conditions d'application

- Projet soumis à étude d'impact environnemental systématique
- Situé sur une zone valorisée par une activité agricole dans les 5 dernières années
- Surface perdue définitivement de plus de 5 ha (seuil de la Haute-Marne)

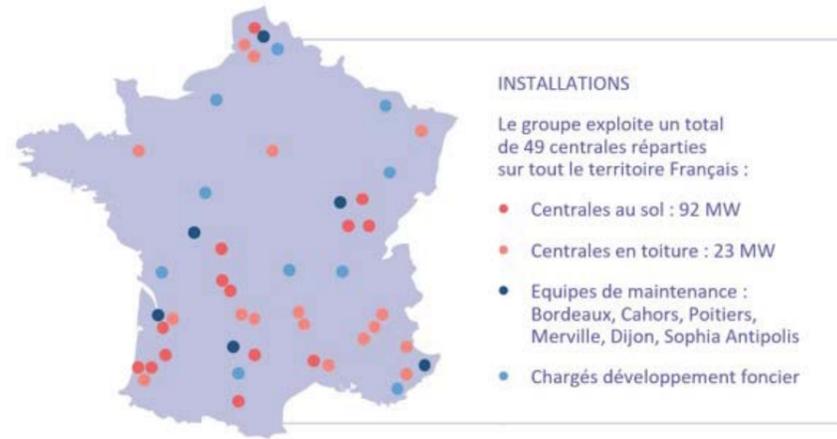
Le cadre de l'étude préalable agricole

Les acteurs et l'intervention de CETIAC -

L'ACTEUR PHOTOVOLTAÏQUE



TSE est un spécialiste français du développement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques au sol. Les activités de la société sont la conception, le financement et la réalisation de centrales solaires photovoltaïques au sol, sur des champs et sur serres.



- 360 Mwc développés et construits depuis 2012
- Nombre de centrales exploitées : 49

LES ACTEURS AGRICOLES

- **L'agriculteur en place**, souhaite recentrer son activité agricole autour de ses vergers avec augmentation de la transformation des fruits ; un nouvel exploitant vient de s'installer avec lui pour former un GAEC.
- **Les éleveurs ovins**, acteurs de la co-activité agricole : le fils a rejoint le père sur une exploitation ovine en 2011 sans augmentation de la SAU, ils souhaitent augmenter leur SAU pour augmenter leur cheptel et sécuriser ainsi le fonctionnement technique et économique de l'exploitation

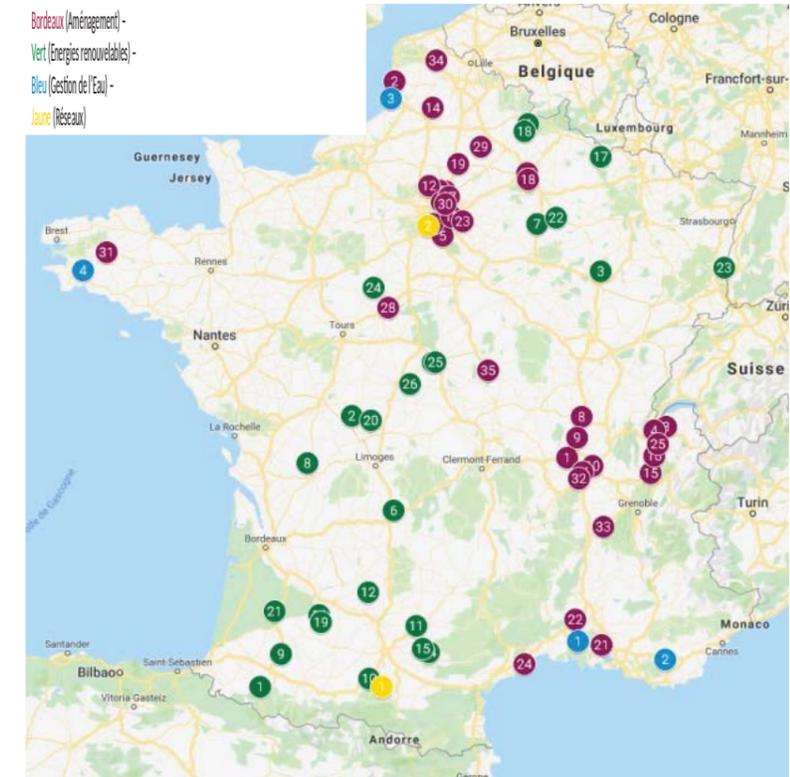
LA COMMUNE DU MONTSAUGEONNAIS

La commune du Montsaugeonnais est propriétaire des parcelles concernées et est à l'initiative du projet.

L'ETUDE PREALABLE AGRICOLE



Depuis 2017, CETIAC vous propose une **expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles** liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.



L'équipe de **CETIAC** est constituée d'**ingénieurs agronomes** capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective, adaptée au territoire, aux ressources, aux usagers et à ses acteurs économiques.

En 3 ans d'existence, plus de **100 missions** ont été réalisées ou sont en cours, sur tous le territoire national. **30% concernent des projets de parc photovoltaïque au sol.**

L'ÉQUIPE CETIAC



Julie Seegers
Gérante de CETIAC



Margot Vanrenterghem
Consultante



Lise Watier
Consultante



Katiane Viollin
Consultante

Sommaire

Déroulé de l'étude préalable agricole –

SOMMAIRE :

Description du projet

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Intégration et compatibilité du projet
- Volonté locale de préserver l'espace agricole
- Activité agricole concernée par le projet

p5
p6
p7
p8
p9
p10

Analyse de l'état initial de l'économie agricole

- Préambule : Contexte agricole général
- Définition des périmètres d'étude
 - Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude
 - Chiffres-clés sur le périmètre élargi
 - Filières agricoles
 - Circuits courts et Démarches qualités
 - Potentiel agronomique
 - Analyse fonctionnelle agricole locale
 - Espaces agricoles
 - Synthèse de l'état initial
 - Enjeux de l'économie agricole
 - Chiffrage de l'économie agricole

p11
p12
p13

p15
p16
p19
p21
p22
p23

p24
p25

Etude des effets positifs et négatifs sur l'économie agricole

- Construction du projet
- Description de l'activité agricole du projet
- Mise en place et suivi du projet
- Chiffrage de l'activité agricole du projet
- Analyse des effets du projets
- Analyse des effets cumulés
- Bilan des impacts du projet

p26
p27
p28
p29
p30
p31
p32
p33

Méthodologie et Bibliographie

- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie

p34
p35
p38

GLOSSAIRE :

COP : Céréales et Oléo-Protéagineux

ETP : Equivalent temps plein

IAA : Industrie agro-alimentaire

IGP : Indication géographique protégée

OTEX : Orientation technico-économique

PAC : Politique Agricole Commune

PBS : Production brute standard

PRA : Petite région agricole

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Référentiel Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

UTA : Unité de travail annuel

UGB : Unité gros-bétail



Description du projet de coactivité agricole et photovoltaïque

1. Situation géographique du projet
2. Fiche d'identité du projet
3. Intégration et compatibilité du projet
4. Volonté locale de préserver l'espace agricole
5. Activité agricole concernée par le projet

Situation géographique du projet

La nouvelle commune du Montsaugeonnais –

Le projet de coactivité agricole et photovoltaïque est situé sur la commune du Montsaugeonnais, environ 20 km au sud de Langres, dans le sud du département de la Haute-Marne (région Grand-Est).

Le Montsaugeonnais est une commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2016 par le regroupement des anciennes communes du Prauthoy, de Montsaugeon et de Vaux-sous-Aubigny. En 2017, Le Montsaugeonnais compte 1265 habitants sur une superficie de 33,7 km². Le projet est situé sur l'ancienne commune du Prauthoy, à proximité d'un poste de raccordement électrique.

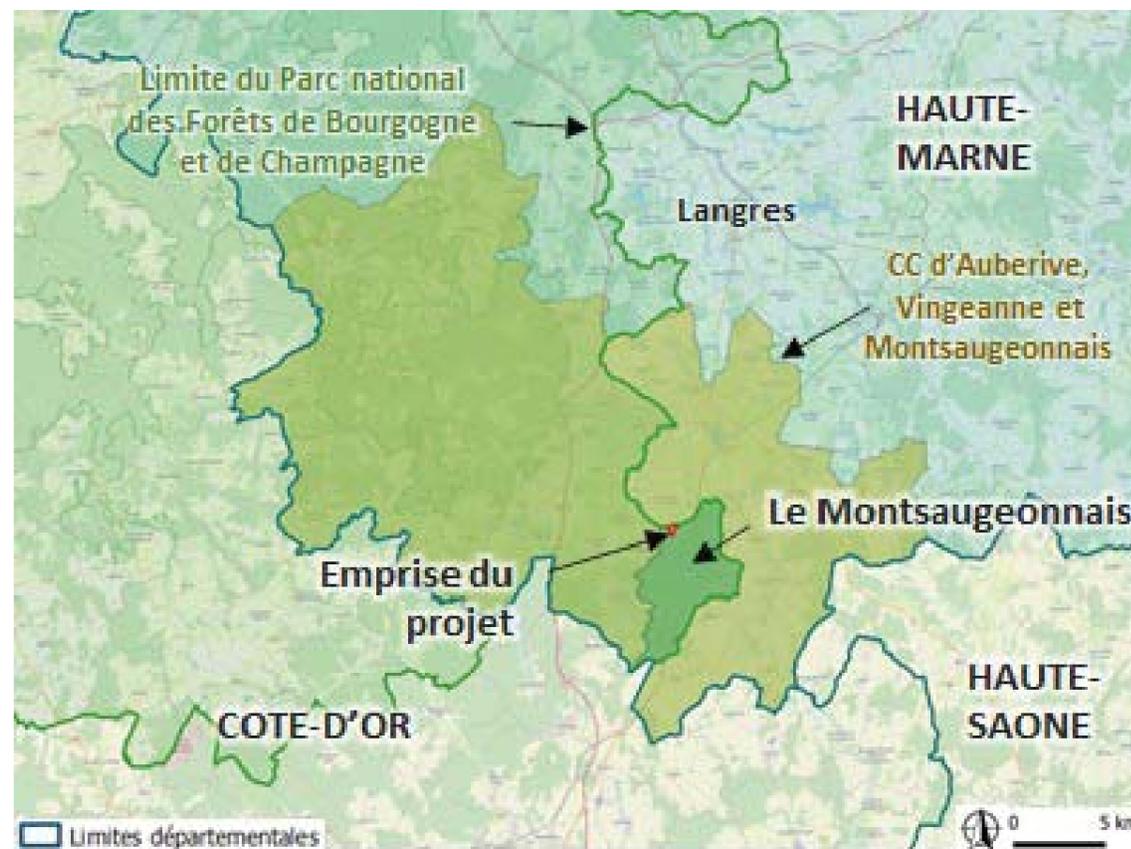
La commune du Montsaugeonnais est le siège de la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais. Au 1^{er} janvier 2017, cette Communauté de communes regroupe 8500 habitants sur 51 communes, sur un territoire de 780 km².

La commune du Montsaugeonnais, ainsi que le projet de coactivité agricole et photovoltaïque, est située dans le périmètre du Parc National des Forêts de Bourgogne et de Champagne, à une dizaine de km du cœur du parc.

LOCALISATION DU PROJET



Fond de carte Bing Aerial



Fond de carte OSM Standard

Le projet de parc photovoltaïque au sol est situé au sud-est du département de la Haute-Marne, dans la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais et dans le périmètre du Parc National des Forêts de Bourgogne et de Champagne.

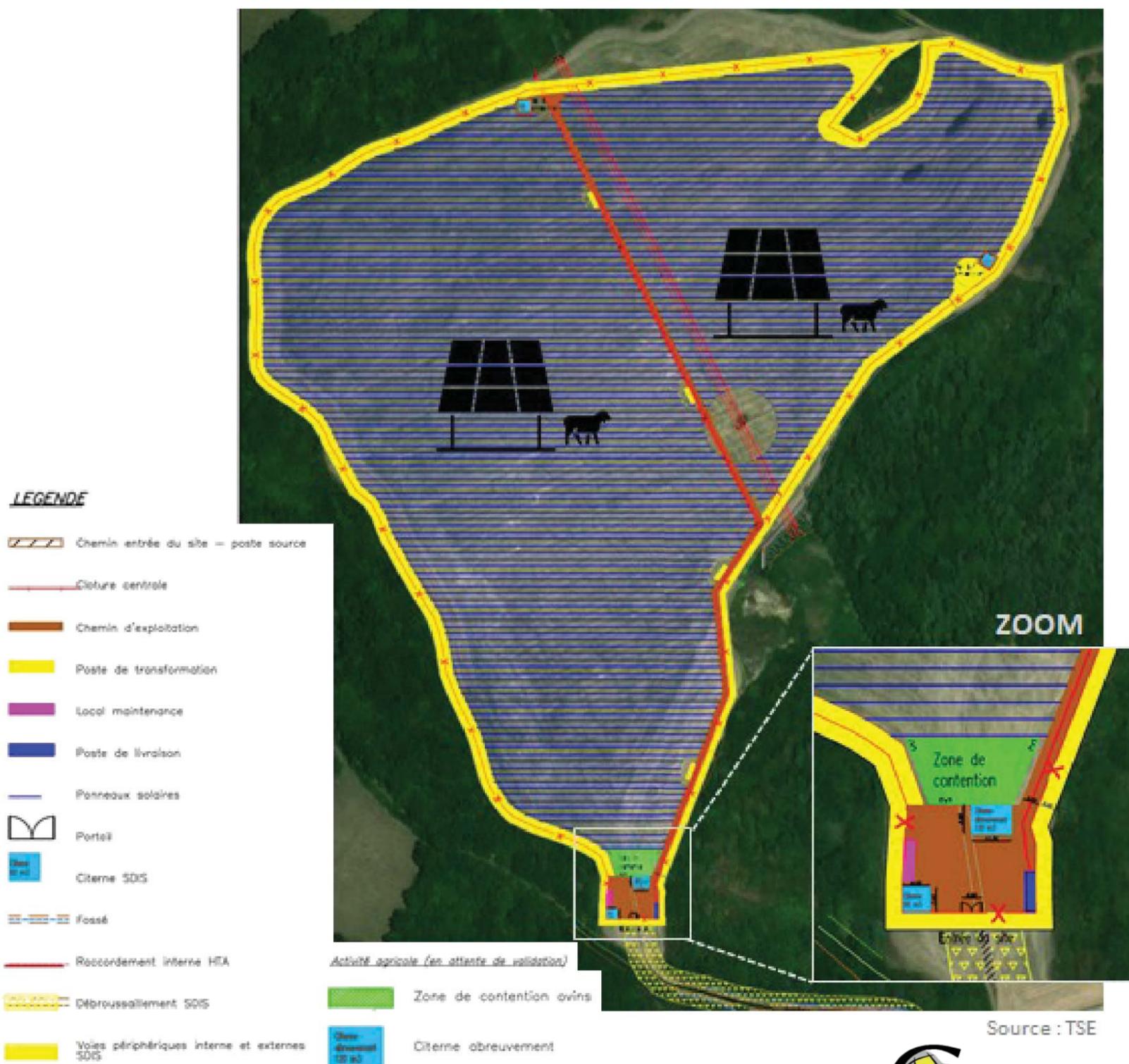
Fiche d'identité du projet

Caractéristiques techniques –

La coactivité agricole et photovoltaïque est définie dans le cadre de cette étude comme l'existence sur la même surface au sol et dans le même laps de temps d'une production agricole et d'une production d'énergie photovoltaïque.

Thème	Données
Objet du projet	Co-activité agricole et photovoltaïque : - Atelier agricole : production d'agneaux avec un chargement de 4 brebis/ha - Atelier photovoltaïque : projet de 26 MW produisant la consommation électrique (hors chauffage) de 25 000 personnes
Surface du projet	20,1 ha dont 20,1 ha agricoles
Portage	Atelier agricole : M.A., éleveur ovin Atelier photovoltaïque : TSE
PLU	Zone A du PLU de Prauthoy
Etat d'avancement	Dépôt du permis de construire au 3 ^{ème} trimestre 2020
Maîtrise foncière	Promesse de bail signée en décembre 2018
Documents disponibles	SCoT du Pays de Langres PLUi en cours
Historique et justification du projet	Parcelle appartenant à la commune du Montsaigeonnais, à l'initiative de ce projet de parc photovoltaïque au sol

SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA COACTIVITE AGRICOLE ET PHOTOVOLTAÏQUE



Intégration et compatibilité du projet

Schémas directeurs et documents d'urbanisme –

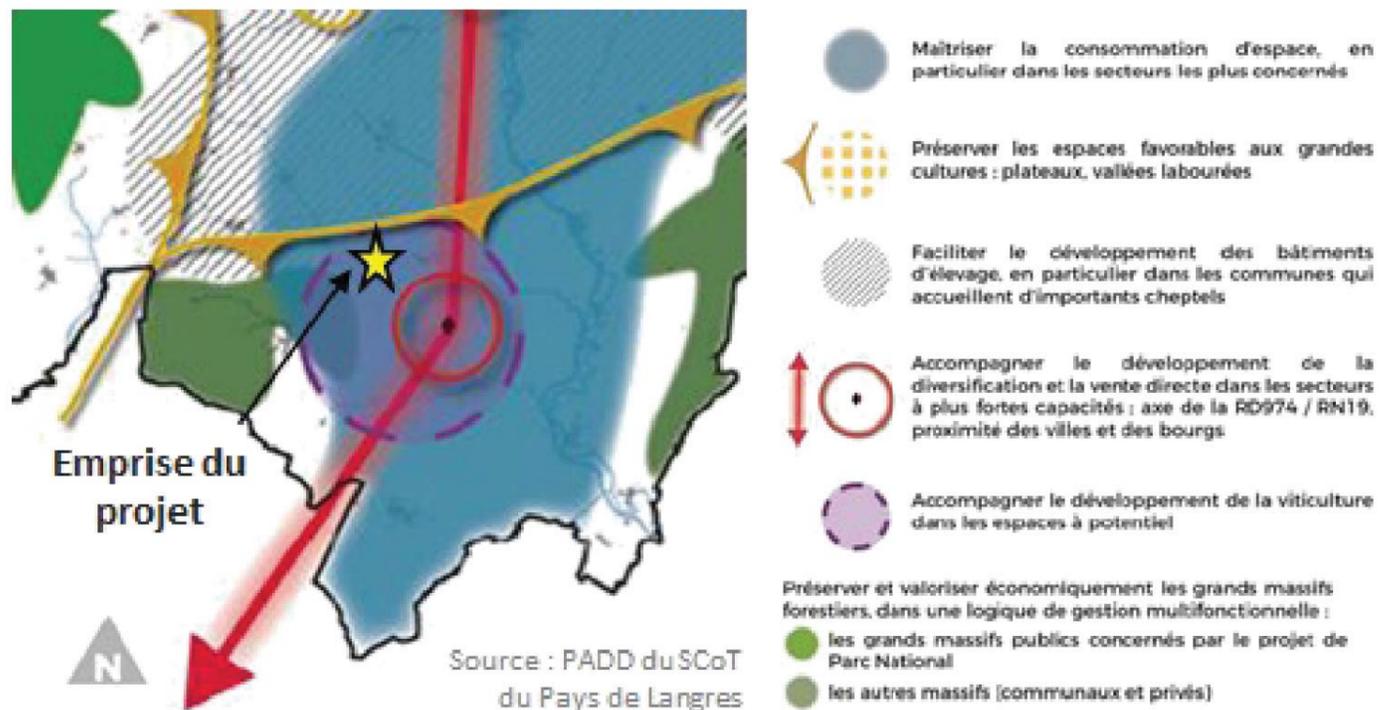
Le SCoT du Pays de Langres

Le territoire du Pays de Langres regroupe 3 EPCI dont la CC d'Auberive, de Vingeanne et du Montsaigeonnais. Ce PETR a lancé l'élaboration de son SCoT depuis le 30 mai 2016. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en date de février 2019, est en cours de validation

Les objectifs principaux du PADD concernant les filières agricoles sont la diversification des productions agricoles vers plus de valeur ajoutée, le développement des circuits courts ainsi que la préservation des espaces agricoles, en priorité ceux identifiés de bonne valeur ou en cultures spécialisées. Le projet n'est pas situé dans un secteur identifié favorable aux grandes cultures.

Le SCoT ne mentionne pas de contraintes spécifiques quant à des projets de co-activité agricole et photovoltaïque.

GRANDES ORIENTATIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES DU PADD

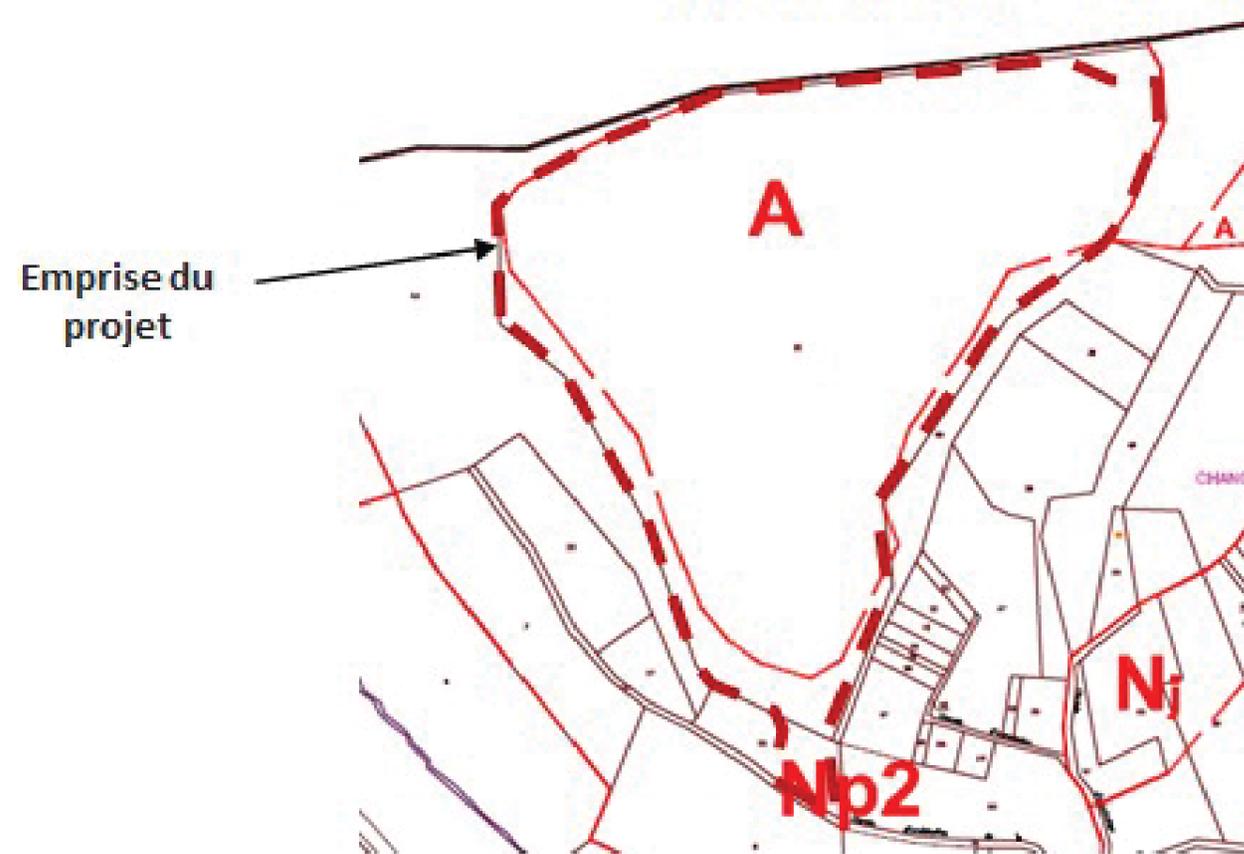


Le projet est compatible avec les orientations agricoles actuelles du SCoT du Pays de Langres, en cours d'élaboration.

Le PLU du Montsaigeonnais

L'ancienne commune de Prauthoy était dotée d'un PLU, dont la dernière version a été arrêtée le 17 août 2015. Le projet de parc photovoltaïque au sol se trouve en zone agricole (A) ainsi qu'en zone naturelle (Np2).

EXTRAIT DU PLU DE PRAUTHOY



Les installations photovoltaïques sont considérées comme des « installations et constructions nécessaires au fonctionnement des équipements et services collectifs », ce qui les rend compatibles avec le PLU à la condition de justifier le maintien d'une activité agricole sur la zone A.

Volonté locale de préserver l'espace agricole

Actions mises en place par le Parc National des Forêts –

Le projet est dans l'aire d'adhésion du Parc National des Forêts (PNF), créé par décret le 7 novembre 2019.

La charte du Parc National présente le projet de territoire, en détaillant les objectifs de protection du cœur de parc et les orientations de développement durable communes au cœur et à l'aire d'adhésion.

La carte ci-contre est un extrait de la carte des vocations de la charte. Cette carte identifie la destination principale que la charte souhaite donner aux différents espaces de l'aire d'adhésion (une vocation n'étant pas exclusive d'autres vocations). La carte des vocations traduit spatialement les objectifs de protection et les orientations de développement durable du projet de territoire.

Le projet est situé sur une zone à vocation agricole, sur laquelle l'ambition de la charte est de développer l'agro-écologie (orientation 12 du livret 2).

La charte décline pour cela 4 mesures :

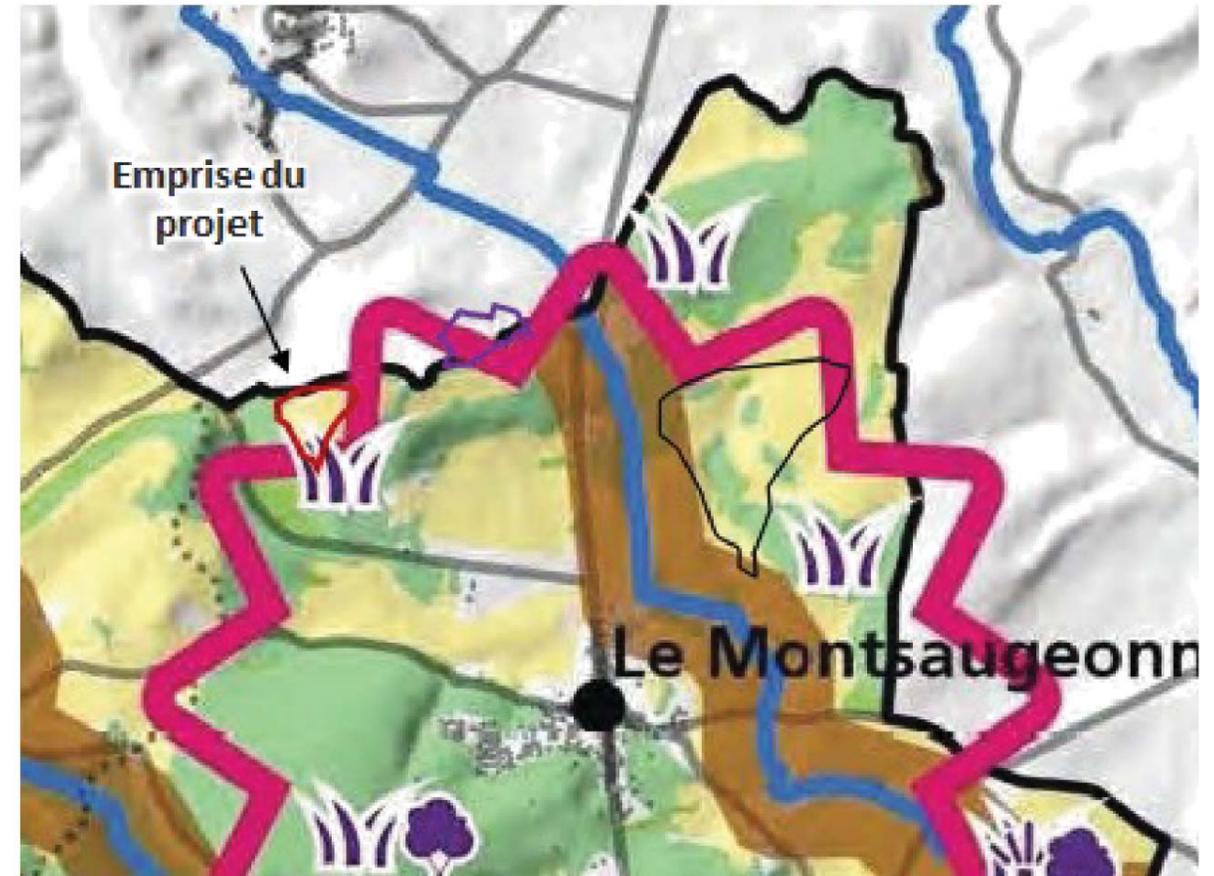
- Mesure n°1.** Devenir un territoire pilote en matière d'agro-écologie
- Mesure n°2.** Accompagner les systèmes de polyculture-élevage viables et performants
- Mesure n°3.** Soutenir l'agriculture biologique
- Mesure n°4.** Développer la transformation locale et la diversification

Source : Livret 2 de la Charte du Parc National des Forêts

La charte du Parc National des Forêts identifie l'agriculture comme faisant partie intégrante des quatre grands défis du territoire. Elle aura vocation à soutenir le développement de l'agro-écologie, en lien avec les autres acteurs du territoire, par des actions d'animation, d'accompagnement technique et/ou financier, la conduite d'études et la promotion des bonnes pratiques et démarches innovantes. Le site du projet fait partie des espaces identifiés à vocation agricole.

- Vers une forêt gérée durablement (protection des patrimoines, production de bois, loisirs)**
- Ambition renforcée d'améliorer la naturalité : Ob1.1, Ob3 (1,2,3,4,5,6,7), Ob4 (1,2,3,4,5), Or2.1, Or4 (1,2), Or11
 - Ambition d'améliorer la naturalité : Ob1.1, Ob3 (1,2,3,4,5,6,7), Ob4 (1,2,3,4,5), Or2.1, Or4 (1,2), Or11
- Vers une agriculture performante, durable et plus respectueuse des patrimoines**
- Ambition de développer l'agro-écologie : Ob5 (2,3), Ob6.2, Or2.4, Or12 (1,2,3,4), Or15.4
- Vers des têtes de bassin versant préservées**
- Protection des sources : Ob1.3, Ob7.1, Or7 (1,2)
 - Maintien du petit chevelu : Ob1.3, Ob6.3, Or2.3, Or6.1, Or7.2
 - Préservation des milieux humides : Ob1.3, Ob5.1, Ob6 (1,4), Or7 (1,2), Or5.1, Or6.1, Or7 (2,3)
- Vers des sites remarquables et mieux préservés**
- Villages :**
- Préservation de la trame paysanne : Ob5.2, Ob6.2, Or5 (1,2), Or15.4, Or16.4
 - Mise en valeur des villages : Or8 (1,2,3), Or13 (1,2), Or15.4, Or16.4
 - Restauration de la continuité écologique des cours d'eau : Ob6.3, Or7.2
 - Préservation du bâti de valeur patrimoniale : Ob1.4, Or8 (1,2,4), Or8 (1,2,3)
 - Préservation du paysage : Ob8.3, Or6.1, Or8 (1,3), Or16.4, Or17.2
 - Continuité de communication
- Sites forestiers remarquables : Ob1.1, Ob4 (1,2,3,4,5), Or2 (1,2), Or5 (1,2)
 - Marais salés : Ob1.3, Ob5.1, Or2 (2,3,4), Or5 (1,2)
 - Milieux humides remarquables : Ob1.3, Or2 (2,4), Or5 (1,2)
 - Pelouses sèches : Ob1.3, Ob5.3, Or2 (1,4,5), Or5 (1,2)
 - Prairies d'intérêt patrimonial : Ob1.3, Ob5.2, Or2 (2,3,4,5), Or5 (1,2)
 - Milieux remarquables de curista : Or5, Or6
 - Bâti emblématique : Ob1.4, Ob6.1, Or2.6, Or8.3
 - Secteur pilote pour l'étude et la mise en valeur des vestiges archéologiques : Ob1.4, Or2.5

VOCATIONS DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES FORETS



Vers la structuration d'un tourisme durable

- Portes d'entrée du cœur : Ob10 (1,2), Or18.1
- ⊛ Développement de pôles touristiques : Or14.2
- Promotion des grands itinéraires de découverte : Ob10 (1,2), Or14.3

Vers davantage de sensibilisation et de découverte des patrimoines

- ◆ Structuration de pôles d'éducation à l'environnement et au développement durable : Ob10.1, Or18.1
- Soutien à l'aménagement de sites d'interprétation : Ob10.1, Or18.1
- ◆ Une culture vivante : Or18.3
 - Mise en réseau des acteurs
 - Soutien à la création artistique
 - Promotion de l'offre culturelle

Source : Carte des vocations de la Charte du Parc National des Forêts

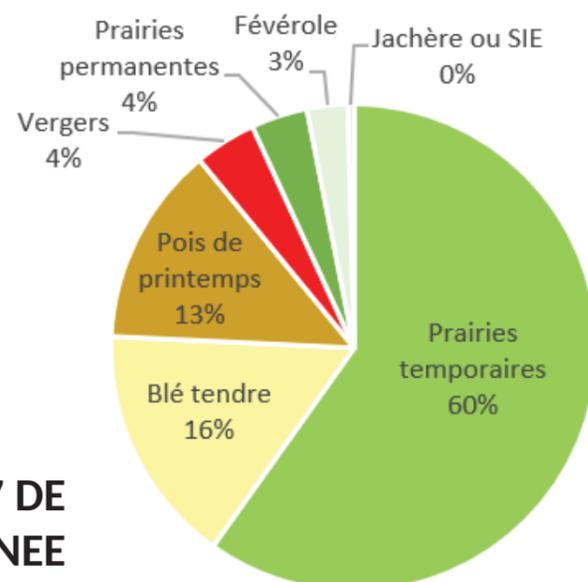
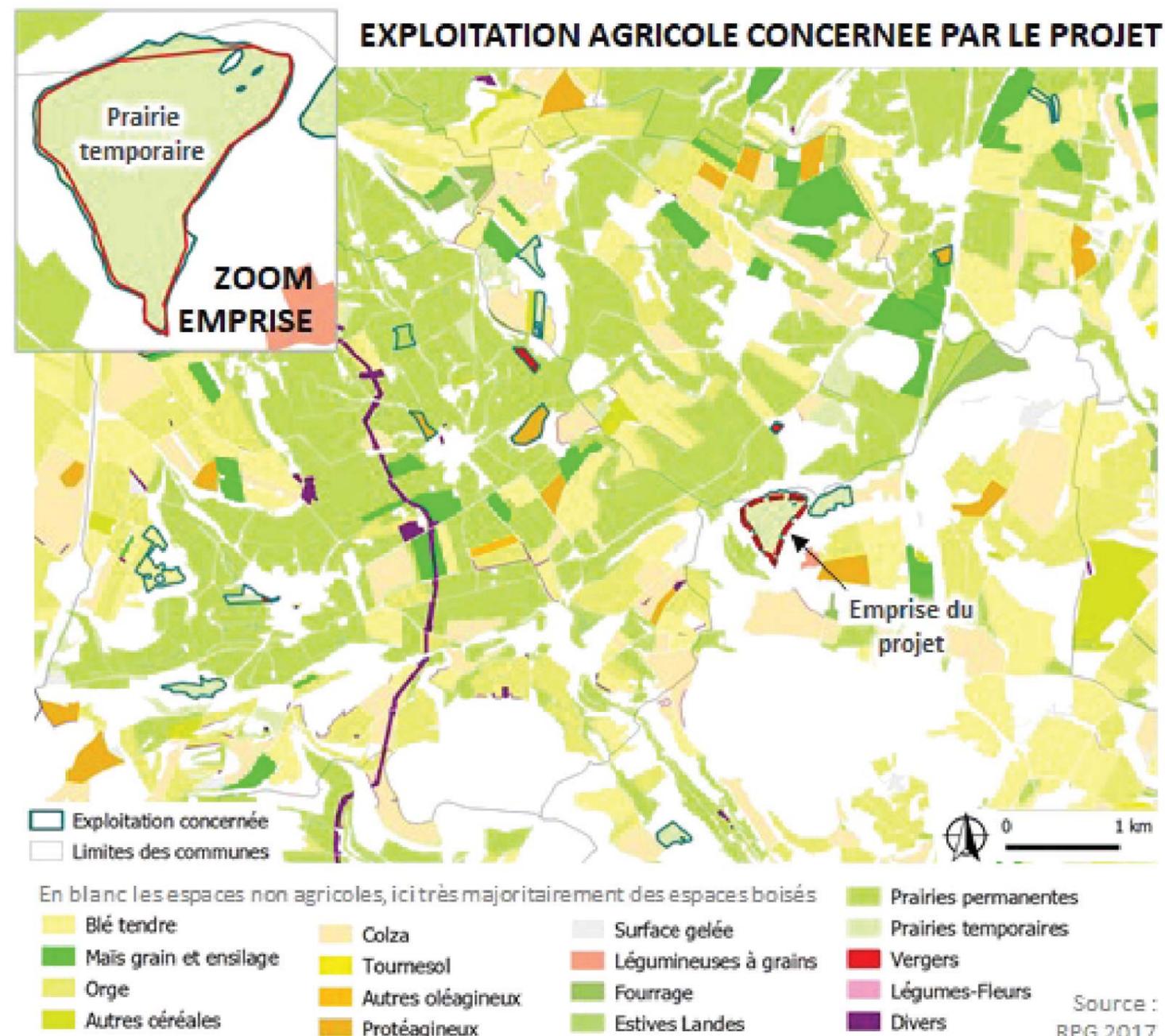
Activité agricole concernée par le projet

Une exploitation agricole –

Une exploitation agricole est concernée par le projet de parc photovoltaïque au sol. La SAU de cette exploitation agricole est de 85ha. En raison d'un agrandissement progressif, le parcellaire de l'exploitation agricole est particulièrement morcelé. L'exploitation agricole est tournée vers les productions végétales : productions de foin et luzerne (60%), de blé tendre (16%), de pois (13%) et vergers (4%). L'atelier économique principal de la ferme est l'atelier verger, valorisé par une production de jus et produits diversifiés en vente directe via le magasin de producteurs *Multiferm* (pommes, poires, cerises, prunes ; valorisation en fruits, jus et sirops apéritifs).

La parcelle au droit de l'emprise du projet est valorisée par une prairie temporaire (à l'exception de l'année 2015 où une récolte de blé tendre a été réalisée). La prairie est fauchée, avec un rendement annuel estimé à 4t de foin/ha, et le foin est vendu à des éleveurs. La superficie de la parcelle est de 22,54 ha d'après les déclarations PAC.

Bien que représentant une surface importante pour l'exploitation agricole concernée (26,5 %), la production agricole pratiquée au droit du projet de parc photovoltaïque ne représente pas une partie importante de ses résultats économiques. En effet, l'exploitant souhaite développer la partie verger et sa valorisation économique via la transformation des produits. Il s'est récemment associé en GAEC pour développer le travail de transformation et de vente directe.



Le projet de parc photovoltaïque concerne 1 exploitation agricole orientée vers l'arboriculture. La présente étude vise à présenter l'état initial de l'économie agricole puis les effets du projet sur cette dernière.



Analyse de l'état initial de l'économie agricole

Préambule : Contexte agricole général

1. Définition des périmètres d'étude
2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude
 - Chiffres-clés sur le périmètre élargi
 - Filières agricoles
 - Circuits courts et Démarches qualités
 - Potentiel agronomique
 - Analyse fonctionnelle agricole locale
 - Espaces agricoles
3. Synthèse de l'état initial
 - Enjeux de l'économie agricole
 - Chiffrage de l'économie agricole

Contexte agricole

Un département rural, boisé et très agricole –

Le département de la Haute-Marne est composé de 10 petites régions agricoles.

En 2010, l'agriculture départementale est constituée de 2 245 exploitations dont 1 700 sont des exploitations professionnelles. Elles occupent une Surface Agricole Utile (SAU) de 305 380 ha soit **49,2% de la surface départementale**.

Les productions agricoles sont majoritairement des **productions céréalières et d'élevage bovin viande et lait et ovin viande**. Sur le territoire, différentes zones de productions sont valorisées par un Signe de Qualité et d'Origine SIQO dont les plus emblématiques sont les **AOP Brie de Meaux, Langres, Epoisses (fromages)** et pour la production viticole le **Champagne**.

Le secteur d'élevage est situé dans le sud du département sur les terres difficiles à travailler (Bassigny, Amance, Apace, Vingeanne) alors que le centre et le nord de la Haute-Marne (Champagne humide, Barrois, Plateau Langrois Montagne) sont orientés vers les grandes cultures et la polyculture-polyélevage.

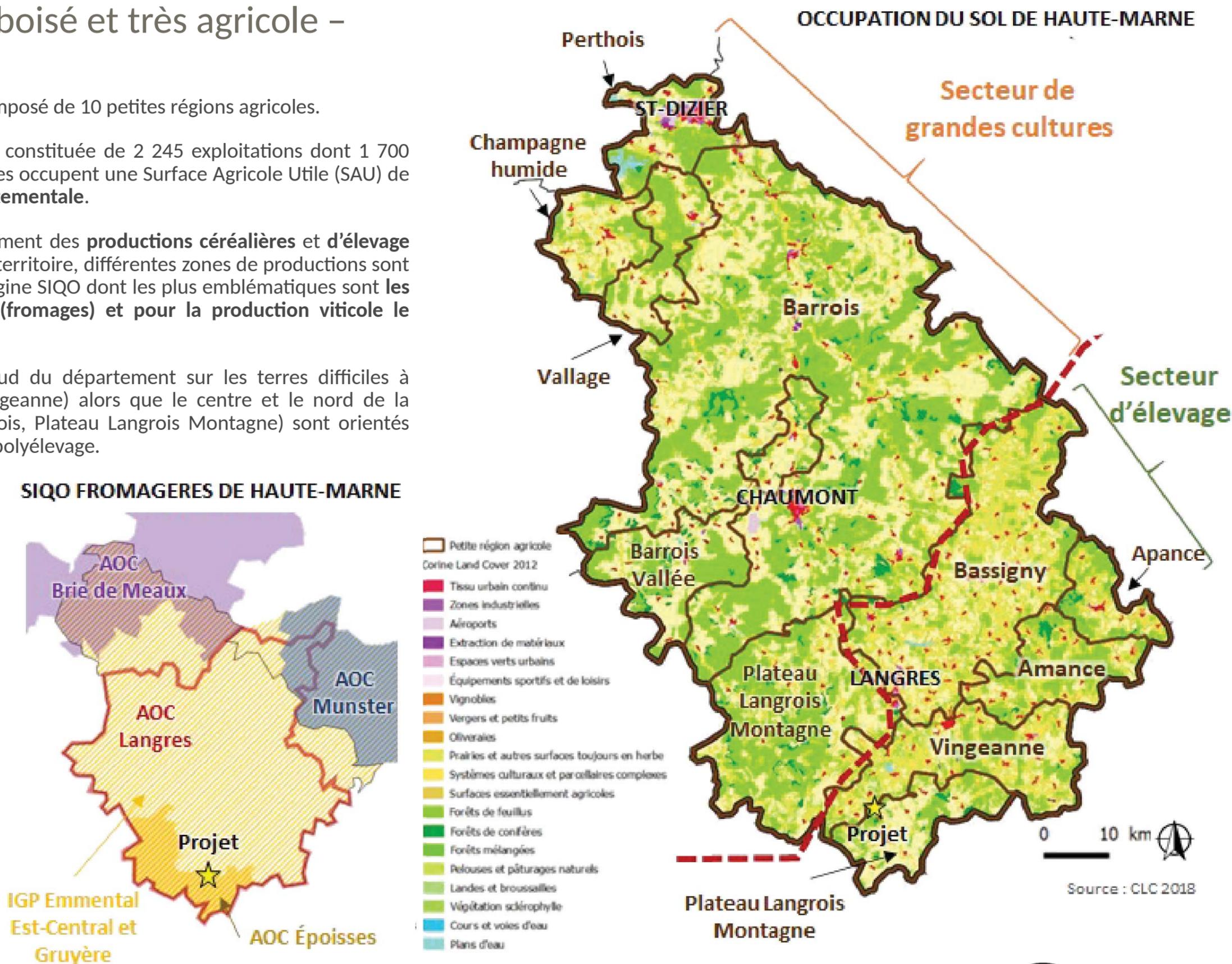
La région agricole du Plateau Langrois Montagne, dans laquelle se situe l'emprise du projet de co-activité agricole et photovoltaïque, a une orientation vers **les productions céréalières et la polyculture/polyélevage**.

C'est une région encore très boisée dont le potentiel agronomique est plutôt moyen.

Département rural, la Haute-Marne est très agricole. Elle produit des grandes cultures ainsi que des élevages bovins (lait et viande) et ovins viande. La délimitation entre le secteur de culture et le secteur d'élevage est marquée.

Etat initial de l'économie agricole

RAPPEL : Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes.



Définition des périmètres d'étude

1. Définition des périmètres d'étude

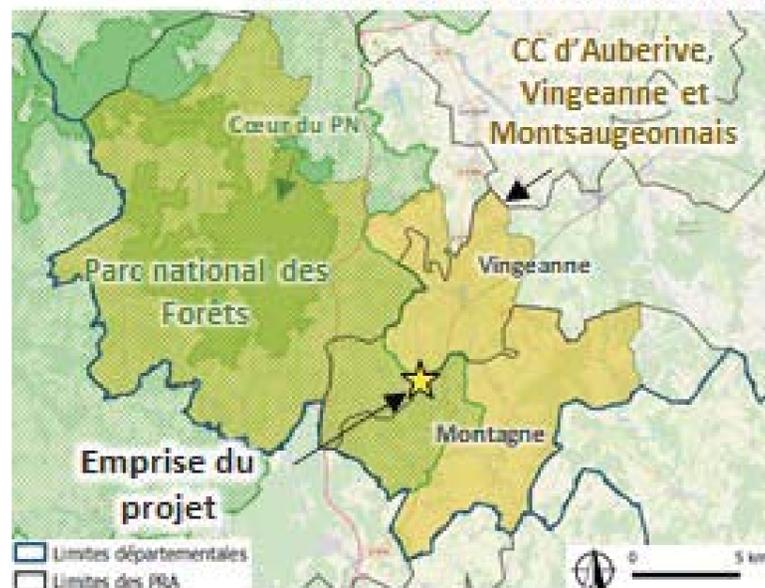
Un projet en bordure entre secteur de culture et secteur d'élevage –

Le projet de parc photovoltaïque au sol est situé dans la petite région agricole du Plateau Langrois – Montagne et à la limite de la petite région agricole de Vingeanne. Ces deux petites régions ont des caractéristiques spécifiques et appartiennent chacune à une zone agricole distincte :

- le Plateau Langrois est un plateau calcaire d'environ 400-500 m d'altitude, boisé sur 50% de sa superficie. Les sols sont superficiels et assez pauvres, labourables à 71%. La valorisation agricole de cette petite région ainsi que de la Plaine de Bourgogne et de la région des Plateaux en Haute-Saône est majoritairement orientée vers les grandes cultures (blé tendre, orge, tournesol, colza, pois). L'élevage y est résiduel.
- Vingeanne présente une géographie de transition entre les sols calcaires des plateaux et les sols marneux plus au nord. Les sols sont majoritairement lourds et humides, valorisés en prairies permanentes (ils sont labourables à 46%). Vingeanne, avec les petites régions du Bassigny-Chatenois, de l'Amance puis de l'Apance, est une zone où l'élevage, majoritairement de bovins laitiers, prédomine.

A noter que la taille de ces filières, départementale voire régionale, ne permet pas de s'en servir comme élément significatif pour la définition des périmètres d'étude.

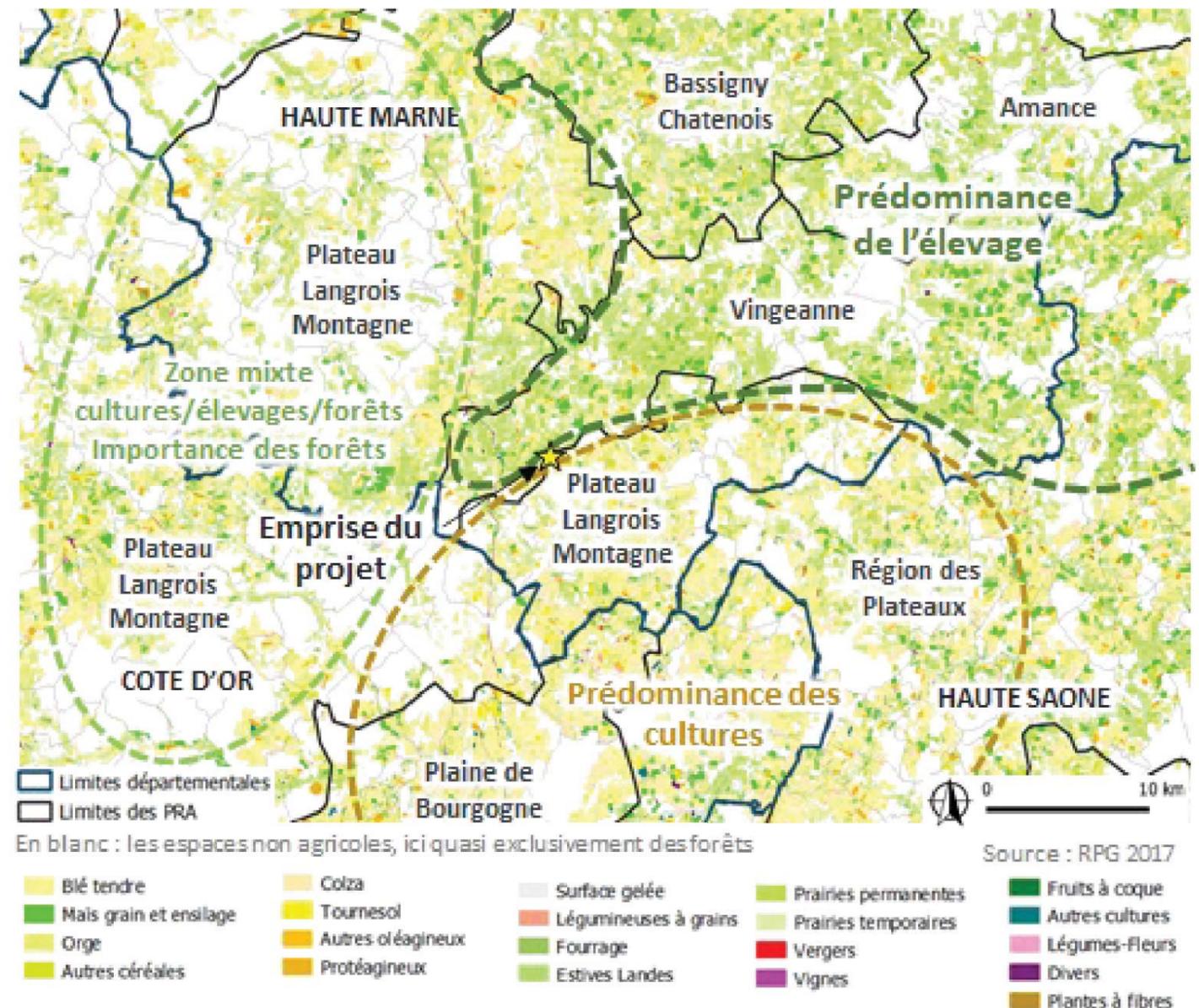
LIMITES ADMINISTRATIVES



D'un point de vue administratif, le projet fait partie de la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, qui est à cheval sur les petites régions agricoles de Vingeanne et du plateau Langrois Montagne.

La commune du Montsaigeonnais, sur laquelle se trouve le projet appartient à la zone d'adhésion du Parc National des Forêts.

ESPACE AGRICOLE EN 2017



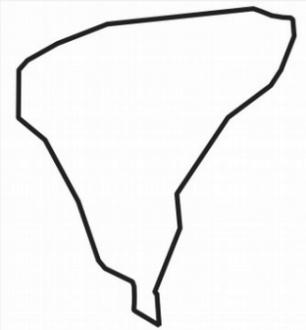
La proximité du projet avec les 2 espaces agricoles distincts de Vingeanne (élevage) et de la région Montagne du Plateau Langrois (cultures) impose de prendre en compte ces deux filières dans le périmètre élargi. Il est ainsi proposé comme périmètre élargi la partie de ces 2 petites régions agricoles appartenant à la CC d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais afin d'avoir également une cohérence administrative.

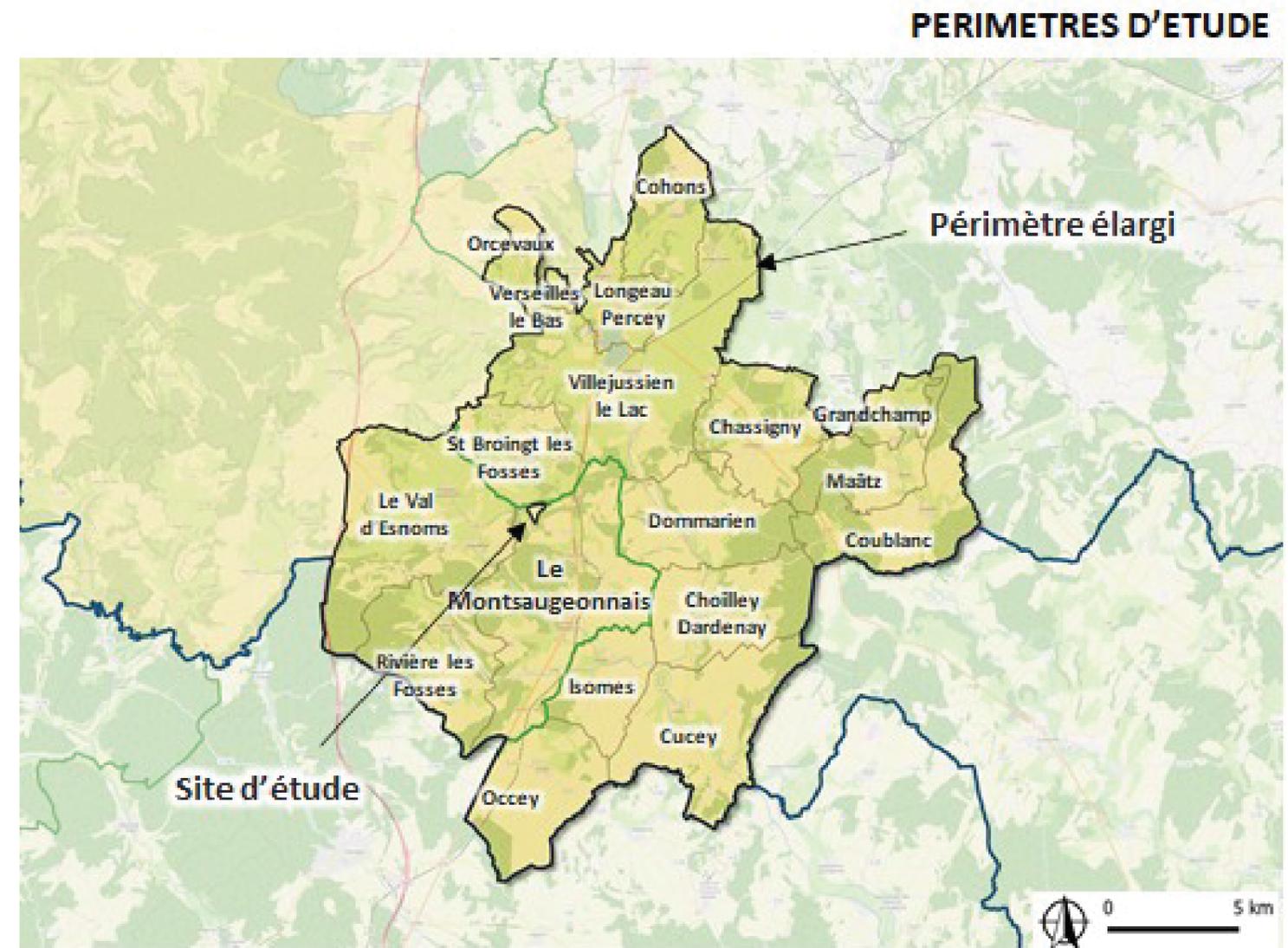
Définition des périmètres d'étude

1. Définition des périmètres d'étude

Périmètre élargi et Site d'étude -

Le décret demande la délimitation d'un territoire d'étude afin de décrire l'agriculture concernée. Le périmètre élargi est défini en croisant les caractéristiques locales, agricoles et administratives précédemment vues.

Périmètre d'étude élargi	Site d'étude
<p>Le périmètre élargi correspond à l'intersection entre les petites régions agricoles Vingeanne et Plateau Langrois Montagne et la Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais</p> <p>Regroupe 18 communes de la Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais</p> <p>Documents disponibles : → SCoT du Pays de Langres</p> <p>Surface : 302 km²</p>	<p>Correspond à l'emprise au sol du parc photovoltaïque, c'est-à-dire à l'activité agricole directement concernée par le projet</p> <p>Documents disponibles : → SCoT du Pays de Langres → PLU de Prauthoy</p> <p>Surface : 20,1 ha</p>
	



Carte CETIAC, fond de carte OMS Standard

Le périmètre élargi est représentatif des 2 filières agricoles à proximité du site d'étude et est cohérent d'un point de vue administratif et territorial. Il permettra dans la suite de l'étude une analyse de l'état initial de l'économie agricole.

Chiffres-clés sur le périmètre élargi

Chiffres-clés de l'agriculture –

La SAU du périmètre élargi est de 18 900 ha, ce qui **représente 62% des surfaces du territoire**. Cette surface agricole était valorisée en 2010 (date du dernier recensement agricole) par 197 UTA répartis en **119 exploitations agricoles**. La taille moyenne des exploitations agricoles est de 145 ha sur le périmètre élargi.

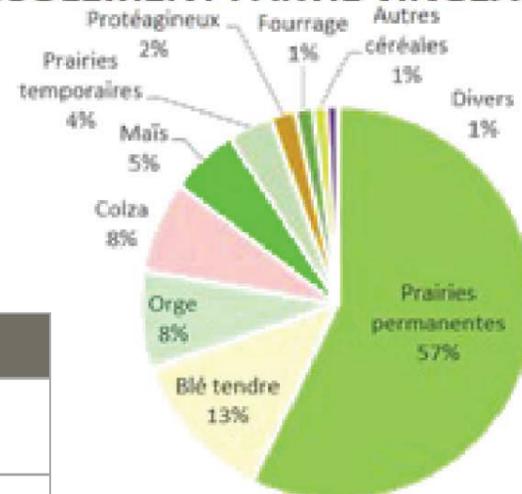
Cette moyenne cache cependant des disparités importantes entre la petite région agricole de Vingeanne et celle du Plateau Langrois Montagne :

Vingeanne	Plateau Langrois Montagne
SAU moyenne des exploitations plus petite : 103 ha	SAU moyenne des exploitations de grande taille : 176 ha
Assolement tourné vers les prairies permanentes (57%), complétées par des COP	Assolement tourné vers les cultures (2/3 = blé/colza/orge) complétées par des prairies
82% polyculture élevage 18% bovins viande	63% grandes cultures 37% polyculture élevage
Forte baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 : -25%	Baisse du nombre d'exploitations, mais 2 fois moins importante : -12%
66% des exploitants avaient plus de 50 ans en 2010, 32% connaissaient leur succession	33% des exploitants avaient plus de 50 ans en 2010, 43% connaissaient leur succession

L'agriculture du périmètre élargi est scindée en 2, avec des productions mais également des dynamiques opposées : l'élevage tend à diminuer tandis que la part des cultures augmente. Les enjeux de diminution des exploitations et de renouvellement des générations sont particulièrement prégnants dans la petite région agricole de Vingeanne, en lien avec les difficultés de l'élevage (voir en suivant).

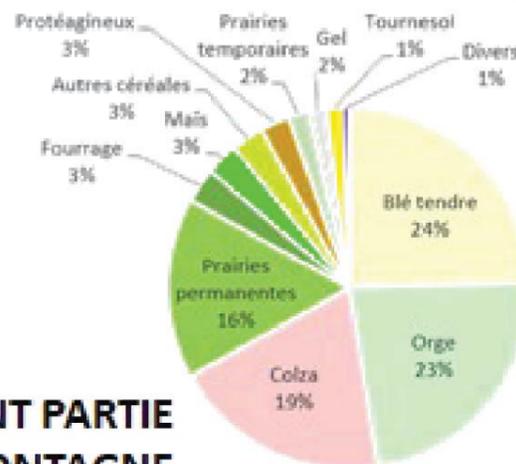
ESPACE AGRICOLE DU PERIMETRE ELARGI

ASSOLEMENT PARTIE VINGEANNE

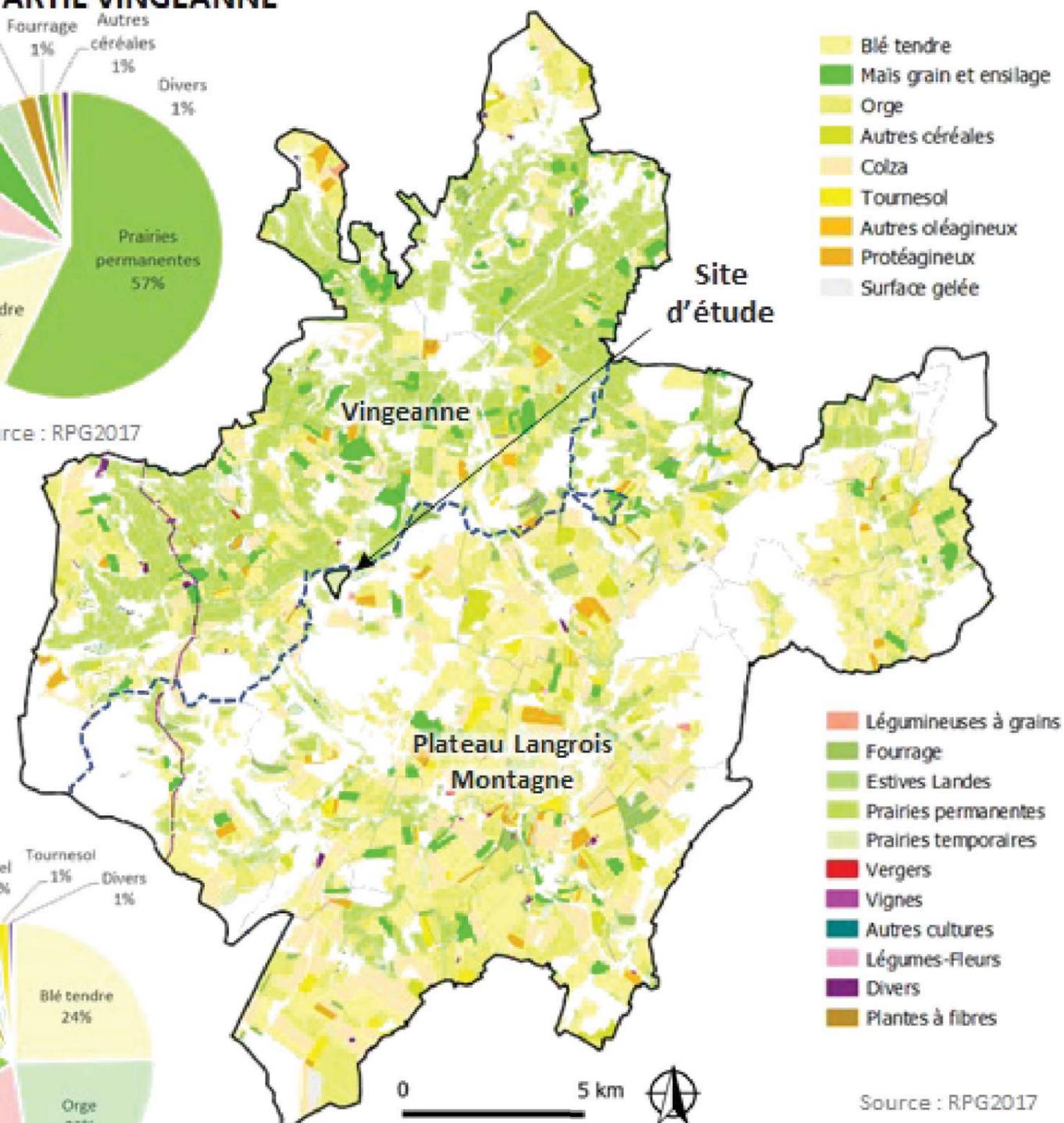


Source : RPG2017

ASSOLEMENT PARTIE MONTAGNE



Source : RPG2017



Source : RPG2017

Filières agricoles

Les grandes cultures (filière dominante Montagne) –

La collecte et le stockage

Les productions végétales du territoire sont essentiellement valorisées en filières longues. Que ce soit pour les trois principales cultures (blé, orge, colza) ou pour les cultures de diversification (protéagineux, tournesol, autres céréales), la collecte est assurée par plusieurs opérateurs présents sur le territoire :

- Des coopératives : les deux coopératives les plus présentes sont Dijon Céréales et EMC2 qui possèdent toutes deux 1 silo sur le périmètre élargi, à Occey pour Dijon Céréales et au Montsaugeonnais (Vaux-sous-Aubigny) pour EMC2. 110 Bourgogne et la COCEBI (filières bio) sont également présents autour du périmètre élargi mais n'y ont pas de silos.
- Des négoce : La SEPAC (groupe Vivescia), le groupe Soufflet et CELNAT (filières bio) sont présents à proximité mais n'ont pas de site de collecte sur le périmètre.

Le stockage à la ferme se développe, notamment pour le blé et l'orge, ce qui permet aux agriculteurs de faire jouer la concurrence entre les différents opérateurs et de vendre suivant le cours des céréales.

La transformation

Le blé tendre, en raison de sa très bonne qualité, est valorisée par la filière meunière (moulin Decollogne à Aiseray (21), moulin Soufflet à Dienville (10)). L'orge est destiné à la filière brassicole, notamment via la malterie Soufflet à Poliset (10) et la brasserie de Vauclair à Giey-sur-Aujon (52).

Cependant, il est estimé qu'environ la moitié de la production du périmètre élargi est destinée à l'export.

Le colza est quant à lui transformé en huile alimentaire (avec co-production de tourteaux pour l'alimentation animale) et en biocarburant (trituration à l'usine du Mériot dans l'Aube, groupe Saipol/Avril).

Les dynamiques sur le périmètre élargi

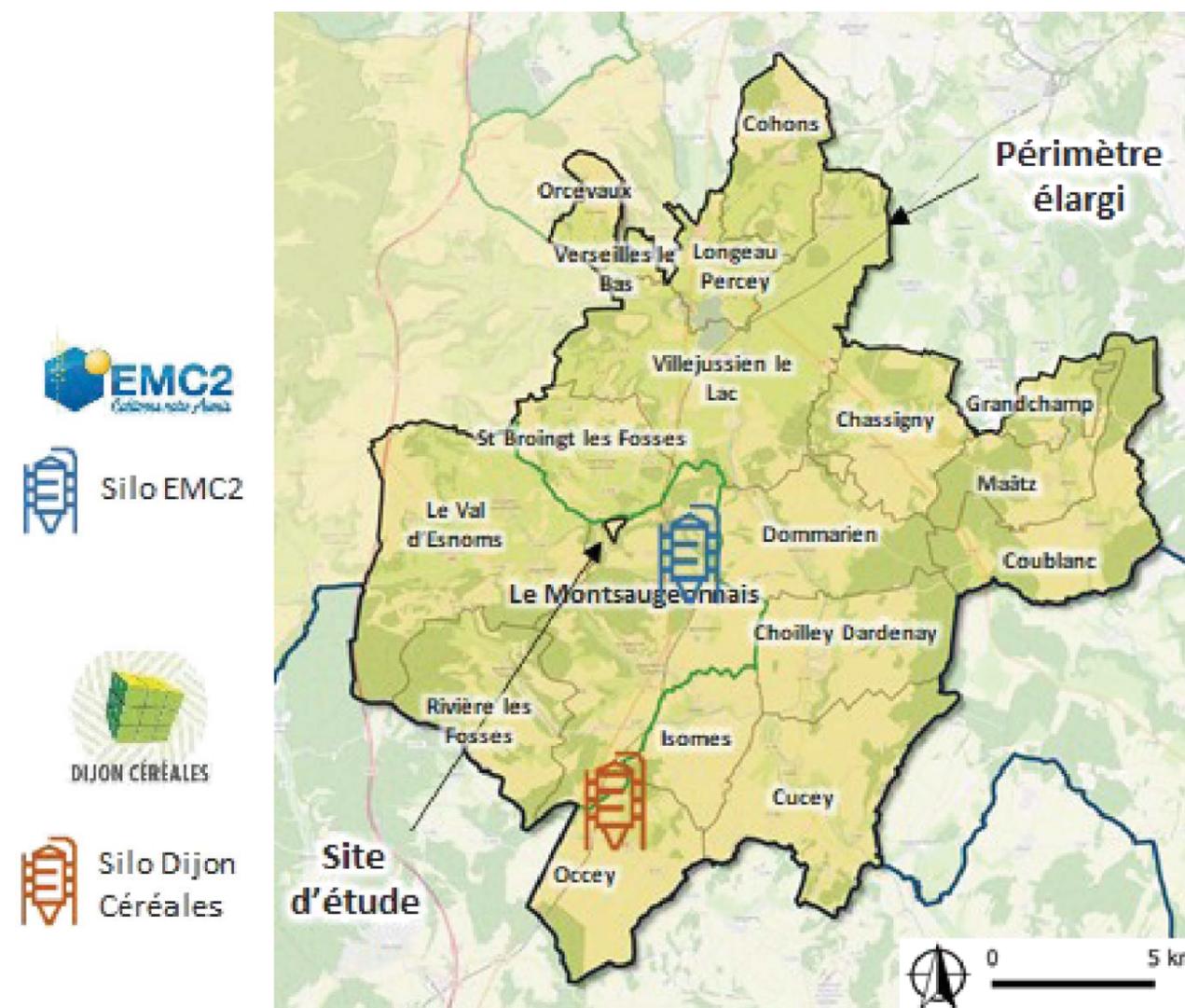
Les surfaces cultivées en COP ont augmenté ces dernières années. Cependant, face aux difficultés économiques et techniques rencontrées (fragilité des sols, aléas climatiques, ravageurs...), les exploitants réinterrogent leur système de production avec l'introduction de techniques culturales simplifiées et une diversification de leurs productions (protéagineux, tournesol, luzerne...).

Chiffres clés de la filière céréales :

- 1 emploi en production génère 0,5 emploi dans la filière ; en moyenne nationale 100 ha génèrent un total de 6,4 emplois
- Sur le périmètre élargi, 11 000 ha sont cultivés en céréales, ce qui représente environ 700 emplois (moyenne nationale)

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

EMPLACEMENT DES SILOS DANS LE PERIMETRE ELARGI



Carte CETIAC, fond de carte OMS Standard

Les céréales et le colza produits sur le périmètre élargi s'intègrent dans des filières longues dont les acteurs principaux sont Dijon Céréales et EMC2. La taille importante de ces opérateurs leur permet de faire face aux fluctuations de productions (aléas climatiques fréquents) et à la fluctuation des cours mondiaux à l'export.

Filières agricoles

L'élevage bovin (filière dominante Vingeanne) –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

L'élevage bovin viande

L'élevage bovin viande est l'OTEX principal de 18% des exploitations de Vingeanne et constitue également un atelier complémentaire des cultures sur de nombreuses exploitations du périmètre élargi. La principale production est la production de **broutards maigres destinés à l'export** (majoritairement l'Italie). La collecte est partagée entre le groupe **FEDER Global et des négociants privés**. FEDER possède un centre d'allotissement à Venarey-les-Laumes, en Côte-D'Or. De là, les broutards partent à l'export et les vaches de réforme à l'abattoir, le principal abattoir étant celui de **Bigard** également situé à Venarey-les-Laumes. 2 autres abattoirs, de plus faibles volumes, abattent les animaux du périmètre : celui de **Chaumont** et de **Châtillon-sur-Seine**. Ce dernier propose un service de découpe pour les éleveurs.

L'élevage bovin lait

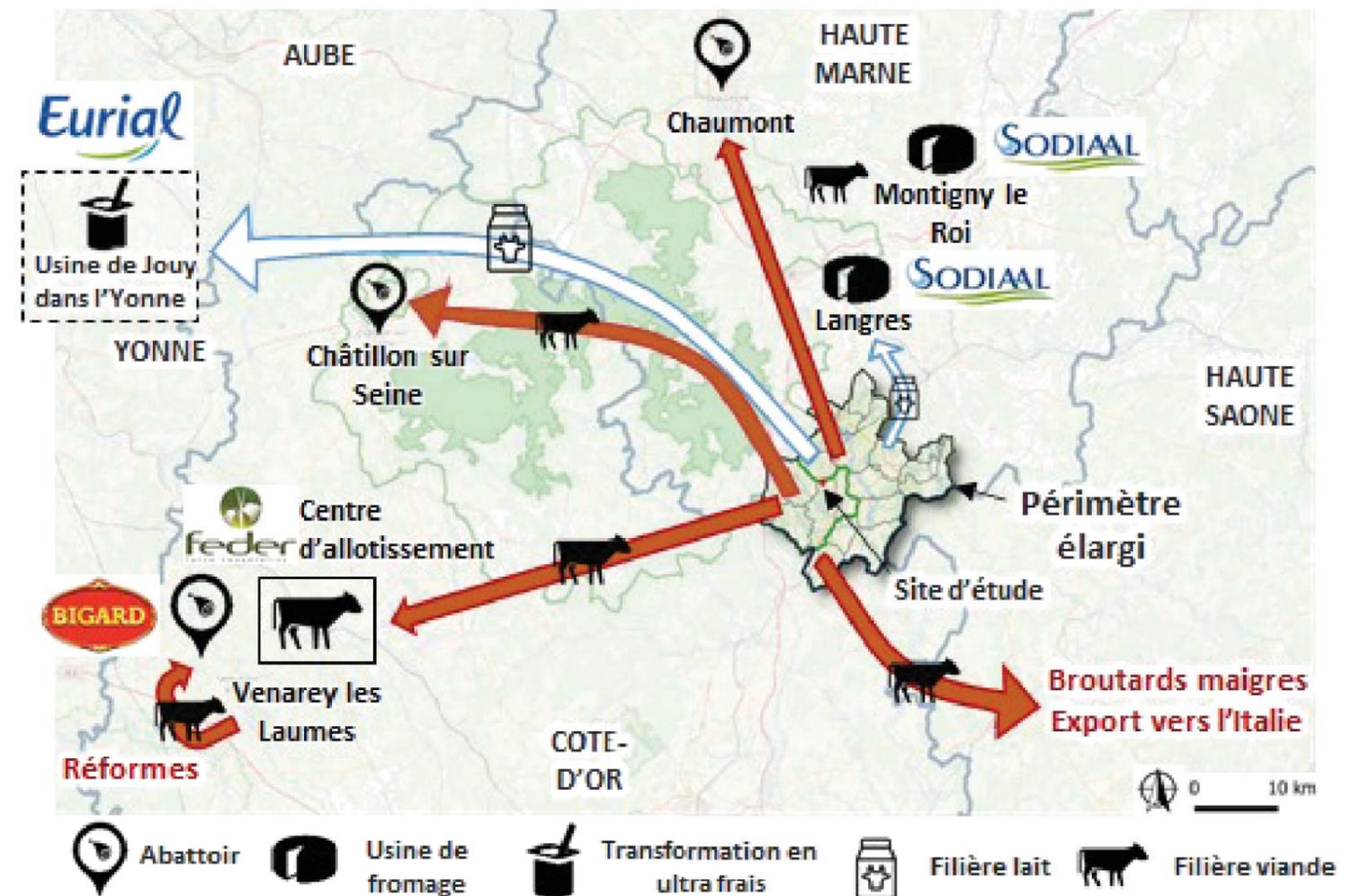
Bien que présente sur le périmètre élargi, la production de lait n'est l'activité principale d'aucune exploitation agricole. Production historiquement développée, le nombre d'exploitations possédant un élevage laitier est **globalement en baisse du fait de la rentabilité très limitée des élevages, couplée à une très forte astreinte**. Ainsi, les exploitations de taille moyenne cessent majoritairement cette activité qui n'est plus maintenue que dans les **exploitations les plus grandes**, assurant une production globalement stable sur le périmètre.

La majorité du lait est valorisée en filière longue par plusieurs opérateurs : **SODIAAL, Eurial-Senagral, Lactalis, fromagerie Germain, Biolait** pour le lait AB. Ces opérateurs transforment le lait dans leurs propres unités puis distribuent sur le réseau national. La fromagerie Germain (groupe Rians-Triballat) a récemment déménagé ses usines de production au Montsaigeonnais, dans le périmètre élargi. A noter également à proximité du périmètre élargi, les usines SODIAAL de Langres et Montigny-le-Roi (fabrication de fromages). Eurial-Senagral transforme quant à lui en **ultra-frais** à l'usine de Jouy dans l'Yonne (yaourts notamment).

La conjoncture actuelle

Les deux dernières années ont été marquées par des **conditions de production difficiles en raison de sécheresses**, notamment en 2018, ce qui a engendré une tendance à la **décapitalisation des troupeaux**. La conjoncture des prix du lait, bien que restant basse pour la pérennité économique des exploitations, est légèrement plus favorable que les années précédentes (autour de 320€/1000L pour le lait conventionnel).

ORGANISATION DES FILIERES BOVINES



Les productions bovin viande et lait du périmètre élargi s'articulent principalement autour de filières longues, organisées par des opérateurs puissants basés sur plusieurs régions. Cependant, les dynamiques des filières bovines sont faibles, en lien avec des prix peu rémunérateurs et des charges élevées pour les exploitants (faible potentiel fourrager et dépendance aux aléas climatiques contraignant fortement l'autonomie alimentaire des élevages). L'âge moyen élevé des exploitants du périmètre élargi soulève l'enjeu de la transmission des exploitations et notamment des ateliers d'élevage qui sont souvent non repris lors d'une transmission.

Filières agricoles

Les autres filières du périmètre élargi –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

L'élevage ovin viande

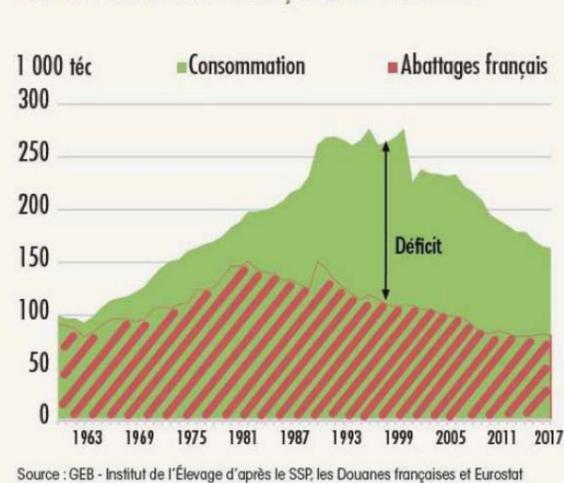
Environ 20% des exploitations agricoles de Vingeanne possèdent un atelier de diversification d'ovin viande. Le débouché principal est l'agneau de boucherie. L'élevage ovin n'est en revanche pas présent sur la partie Montagne du périmètre élargi.

L'élevage ovin viande est un élevage historique sur la petite région agricole de Vingeanne car bien adapté aux conditions pédoclimatiques et aux contraintes du territoire. Il est cependant délaissé depuis les dernières décennies, en lien avec l'arrivée des engrais qui a permis de cultiver des terres jusqu'alors jugées infertiles et en raison des contraintes techniques plus importantes par rapport à l'élevage bovin (manipulations physiques plus nombreuses, pic important de la période d'agnelage...). Il a de plus souffert ces dernières années de conditions de production difficiles en raison de sécheresses, notamment en 2018.

La valorisation de la viande est majoritairement effectuée en filière longue via la COBEVIM ou Terres d'Ovin (groupe FEDER) ainsi que par quelques chevillards. Quelques producteurs valorisent des agneaux en vente directe mais cela représente rarement plus de 20% de leurs débouchés.

L'abattage se fait via les abattoirs de Beaune, Châtillon-sur-Seine, Chaumont pour la viande vendue aux boucheries (environ 20% des débouchés) ou les abattoirs Bigard pour le marché de la grande distribution (environ 80%).

ÉVOLUTION DU DÉFICIT FRANÇAIS EN VIANDE OVINE



Source : CA Aveyron

La conjoncture des prix, bien que fluctuante sur l'année et notamment marquée par le pic de Pâques, est plutôt stable sur les dernières années mais en recul en 2019.

A l'échelle nationale, 90 % des agneaux sont abattus et consommés en France, la France étant déficitaire d'environ 50% en viande ovine. Ainsi, la filière ovine a des opportunités et une volonté de développement, notamment affichées par les abattoirs.

L'élevage avicole

Quelques exploitations agricoles de la petite région Montagne possèdent un atelier avicole de volaille de chair.

Cette filière est en développement dans ce secteur, en raison notamment de la recherche de complémentarité avec les systèmes céréaliers. La mise en place d'un atelier volailles chez les céréaliers répond à plusieurs enjeux : substitution des engrais chimiques par de l'apport organique, valorisation d'une partie des céréales produites sur l'exploitation, création d'un revenu complémentaire moins dépendant des cours mondiaux.

2 types d'ateliers sont observés : des ateliers de grandes tailles, « industriels », peu nombreux et valorisés via des opérateurs nationaux (CIBERT, LDC) et des ateliers de plus petite taille, valorisés plus localement via des labels de qualité, notamment les IGP « Volailles du plateau de Langres » et « Volailles de Bourgogne ».

A noter, les principaux outils de filière, notamment les abattoirs, ne sont pour le moment pas adaptés à cette filière qui nécessite des chaînes d'abattage spécifiques. Il existe cependant de petits ateliers d'abattage pour les volailles, à l'exemple de celui développé par le magasin de producteurs *Multiferm*.

Divers

Quelques autres productions existent sur le périmètre élargi mais de manière anecdotique : un producteur de fruits et produits transformés à base de fruits (agriculteur concerné par le projet), 2 maraichers. A noter également quelques parcelles de lentilles.

Circuits-courts et Démarches qualités

Valorisation locale des productions agricoles –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

Les signes officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

L'ensemble du périmètre élargi est dans l'aire de production de l'**Epoisses AOP** et du **Langres AOP**. Ces filières de transformation permettent une valorisation du lait nettement supérieure : autour de 400 voire 450€/1000 L au lieu de 320€. En 2014, 19 éleveurs produisaient du lait à destination de la fabrication du Langres.

Le principal producteur d'Epoisses et de Langres AOP est la fromagerie Germain située au Montsaigeonnais (à Vaux-sous-Aubigny). La fromagerie a récemment déménagé ses installations avec la volonté de presque doubler ses capacités de production. Elle collecte actuellement 10,5 M de L de lait qu'elle transforme à 55-60% en Epoisses et 30-35% en Langres. Cependant, le nombre d'éleveurs collectés est stable voire en baisse, compensé par une augmentation des volumes produits par chacun (dynamique d'agrandissement des exploitations qui se maintiennent).

Concernant la viande bovine charolaise, deux labels rouges sont présents : Plaisir Charolais et Tendre Charolais.



L'agriculture biologique

L'agriculture biologique connaît une forte hausse aussi bien en termes de surfaces (+80% en 1 an, soit 16 328 ha, soit 5,4 % de la SAU du département) qu'en nombre d'exploitations agricoles (+33% en 1 an, soit 141 fermes, soit **6,4 % des exploitations du département**). Cette progression est cependant hétérogène sur le territoire. La carte ci-contre montre que le périmètre élargi fait partie des cantons où les surfaces en agriculture biologique sont le plus développées.

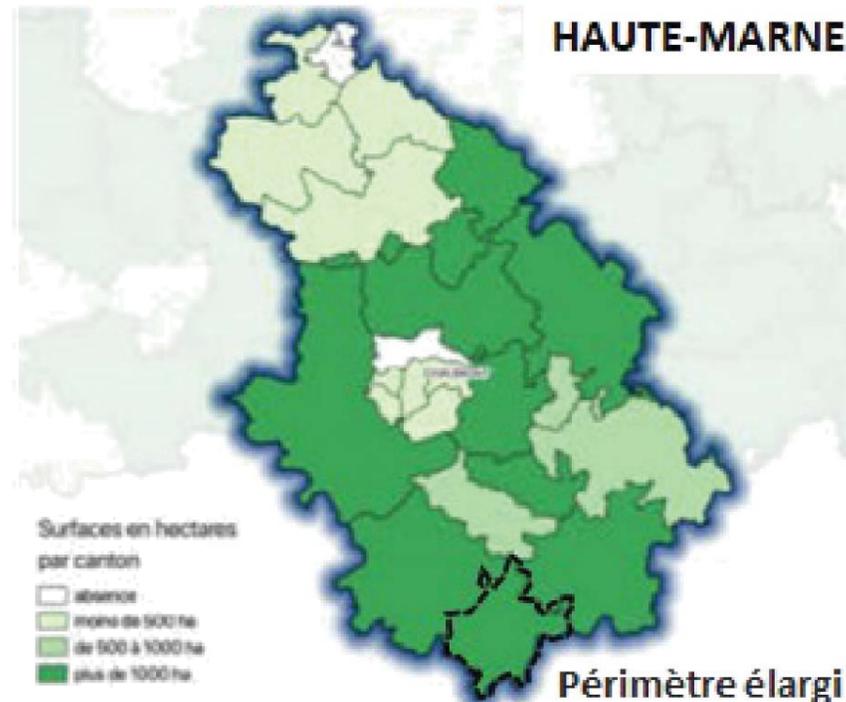
Le site d'étude ne fait pas l'objet d'une valorisation en agriculture biologique ou autre signe de qualité.

AIRE GEOGRAPHIQUE DE L'AOP LANGRES



Source : fromageulangres.com

LOCALISATION DES SURFACES EN AB EN HAUTE-MARNE



Source : Observatoire de la Bio en Région Grand Est – chiffres 2018

Les filières AOP Langres et Epoisses, via la fromagerie Germain, permettent de dégager une meilleure valeur ajoutée agricole, de même que la production en agriculture biologique. Cependant, malgré une forte dynamique, notamment autour de l'agriculture biologique, ces labellisations restent pour le moment minoritaires sur le périmètre élargi (ordre de grandeur 10%).

Circuits-courts et Démarches qualités

Valorisation locale des productions agricoles –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

Circuits courts

Plusieurs initiatives de vente en circuits courts existent sur le territoire :

- **Le magasin Multiferm, à Val d'Esnois** : il s'agit d'un magasin de producteurs créé en 2006 par 14 associés, dont 11 éleveurs, 1 maraicher, 1 arboriculteur et 1 pépiniériste, en démarche d'agriculture paysanne. Sa particularité est de proposer un atelier d'abattage des volailles et un atelier de découpe et transformation pour l'ensemble des viandes (bovins, veaux de lait, volailles, lapins, cailles, porcs). L'abattage est effectué à l'abattoir de Chaumont. Chaque associé donne du temps de travail pour faire fonctionner le collectif en fonction du chiffre d'affaire réalisé et de ses compétences. Un second point de vente a été ouvert à Asnières-les-Dijon pour se rapprocher du bassin de consommation de Dijon. En 2018, le chiffre d'affaire était de 1,5 M€.
- La marque **Made in Pays de Langres** : créée en 2014 sous l'impulsion de la Ville de Langres et du PETR Pays de Langres, cette marque vise à valoriser les productions agricoles et artisanales locales (40km autour de Langres). Elle regroupe environ 70 adhérents dans une association qui organise des ventes sur le marché de Langres et tient un magasin à Langres depuis 2018. L'adhésion est soumise à des critères de qualité en plus du critère géographique.
- Le système de paniers mis en place par la **Régie Rurale du Plateau** (située à Vaillant, à proximité du périmètre élargi) : membre du réseau des Jardins de Cocagne, cette association associe agriculteurs bio locaux et salariés rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi afin de fournir des paniers de légumes, pain et œufs. Le fonctionnement est basé sur une cotisation annuelle des consommateurs. 2 des producteurs de légumes sont situés sur le périmètre élargi à Dommarrien sur un total de 8 producteurs et 4 lieux de distribution sont présents
- A noter également, l'approvisionnement de la cantine du collège de Prauthoy à 80% en produits locaux. 5-6 producteurs fournissent les fruits et les légumes nécessaires, dans un fonctionnement informel reposant avant tout sur une connaissance et une confiance réciproque. Ce fonctionnement est possible également grâce à un travail amont de réduction des déchets alimentaires (de 25-30kg à moins de 1kg pour 440 repas) et à l'adaptabilité des cuisiniers et de l'ensemble du personnel, ainsi qu'à la souplesse et la proximité des producteurs qui acceptent de livrer de petits volumes.

Multiferm

LE MAGASIN DES PRODUCTEURS



LIEUX DE COLLECTE DES PANIERS DE LA REGIE RURALE DU PLATEAU



Source : Régie Rurale du Plateau

Bien que ne représentant pas des volumes importants à l'échelle du territoire, les initiatives de vente en circuits courts sont nombreuses et diversifiées sur le périmètre élargi. Elles permettent aux producteurs impliqués de garder davantage de la valeur ajoutée produite.

L'exploitant agricole actuel est associé dans *Multiferm* et y valorise la production de ses vergers. Du fait de sa production fourragère, le site d'étude n'est que indirectement concerné.

Potentiel agronomique

Pédologie des périmètres d'étude –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

Sur le périmètre élargi

Les sols du périmètre élargi sont distincts entre la petite région agricole de Vingeanne et celle de Montagne :

- Sur la petite région agricole de Vingeanne, les sols sont majoritairement hydromorphes, c'est-à-dire régulièrement engorgés d'eau. Ces sols sont lourds, humides, difficiles à travailler et peu propices aux cultures (risque d'asphyxie). Ces sols sont généralement valorisés sous forme de prairies permanentes. La petite partie des sols sur base calcaire (calcisols) ainsi que les colluviosols sont plus propices aux cultures, bien qu'assez pauvres.
- Le socle de la petite région agricole Montagne est quant à lui calcaire, ayant donné des sols plus faciles à travailler mais de faible épaisseur, perméables et assez pauvres en éléments nutritifs. Ces sols sont valorisés en grandes cultures majoritairement, avec des rendements de l'ordre de 60 qt de blé par ha. La faible richesse de ces sols est à mettre en lien avec la taille importante des exploitations agricoles sur ce secteur : les surfaces nécessaires à la survie économique des exploitations agricoles sont plus importantes.

Sur le site d'étude

Le site d'étude est situé sur des rendisols, c'est-à-dire d'après le GisSol : « des sols **peu épais** (moins de 35 cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire libérant peu de carbonates de calcium. Ce sont des sols au **pH neutre ou basique, caillouteux, très séchants et très perméables** ».

GEOLOGIE DU PERIMETRE ELARGI

Petite région agricole Vingeanne :

- Sols soumis à l'excès d'eau
 - Rédoxisols
 - Brunisols-Rédoxisols

Sols des vallons, vallées et milieux côtiers

- Colluviosols

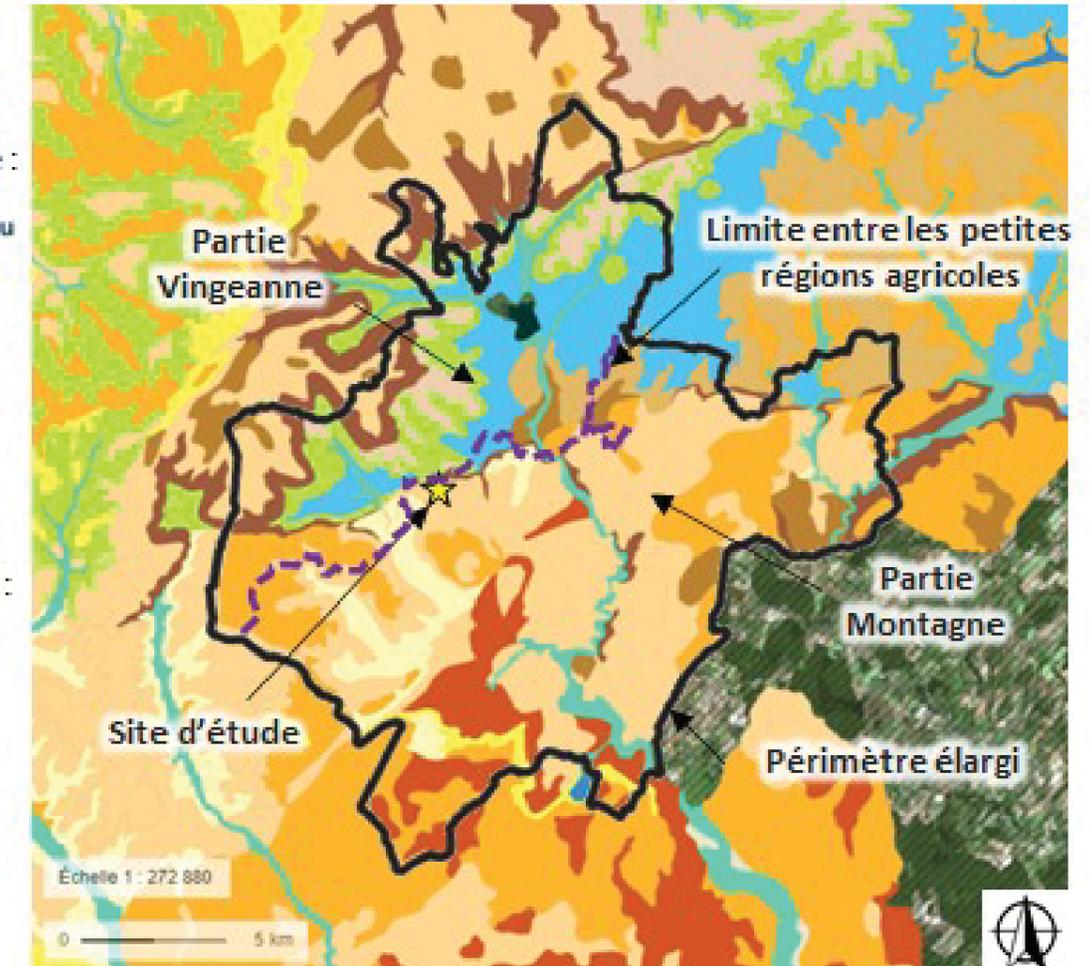
Petite région agricole Montagne :

Sols issus de matériaux calcaires

- Rendisols
- Calcisols
- Rendosols
- Calcosols

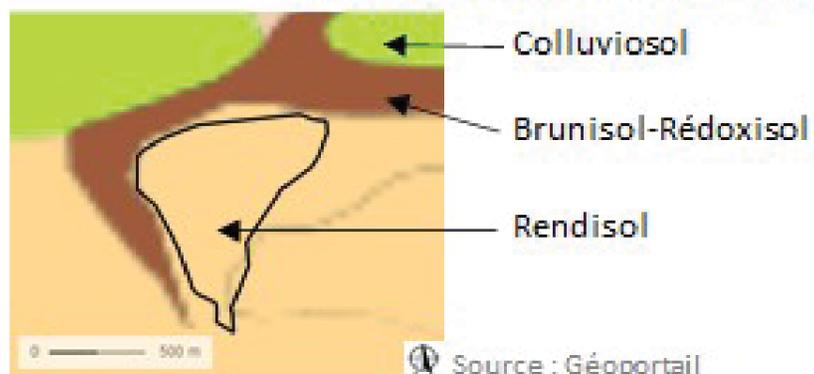
Sols évolués

- Néoluviosols



Source : Géoportail / GisSol

ZOOM SUR LE SITE D'ÉTUDE



DESCRIPTION GISSOL DES RENDISOLS

Les rendisols sont des sols peu épais (moins de 35 cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire libérant peu de carbonates de calcium. Ce sont des sols au pH neutre ou basique, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se différencient des rendosols par leur abondance moindre en carbonates.

Source : Géoportail / GisSol



Le potentiel agronomique de l'ensemble du périmètre élargi ainsi que du site d'étude est globalement faible.

Analyse fonctionnelle agricole locale

Parcelle et accès sur les périmètres d'étude –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

Au niveau du périmètre élargi

La fonctionnalité agricole au niveau du périmètre élargi est meilleure dans la petite région agricole Montagne qui présente moins de pente de plus de 5%

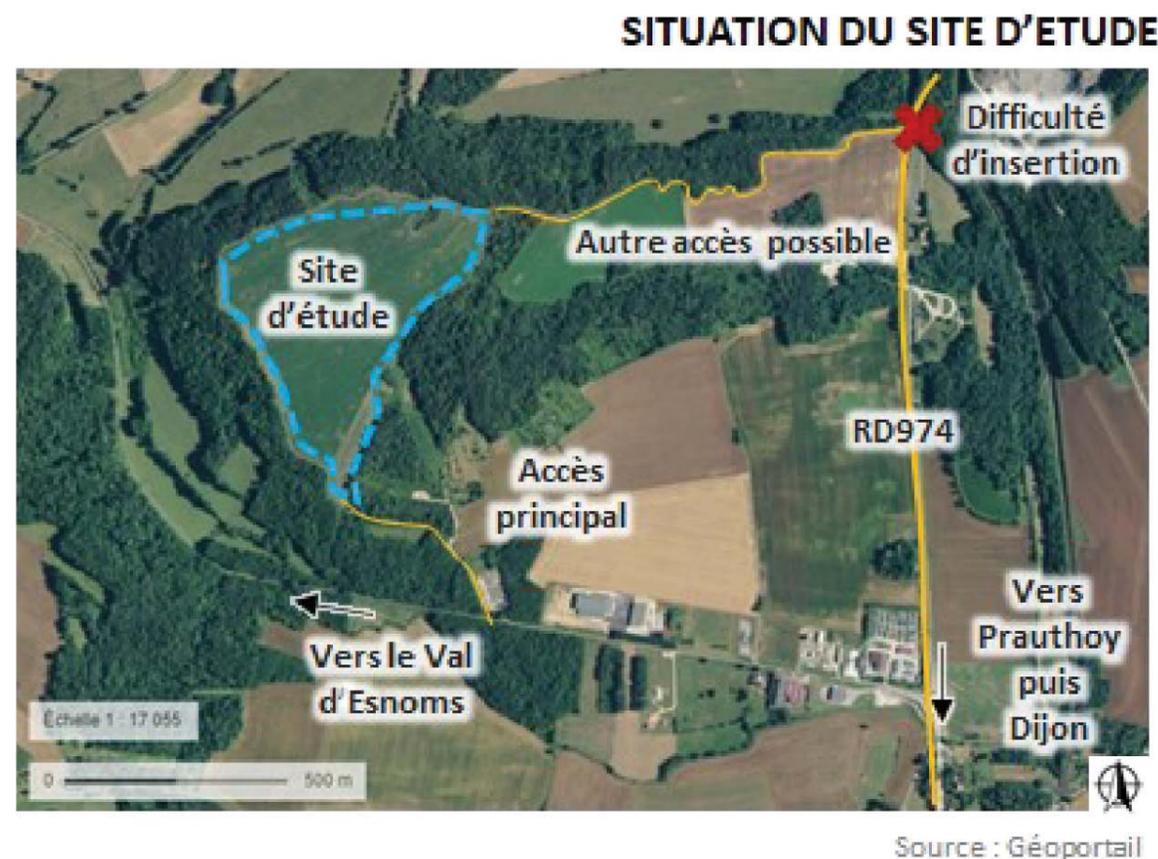
D'une manière globale, les difficultés de circulation agricole sont faibles sauf à proximité immédiate des plus grands axes de circulation comme la RD974 (difficultés d'insertion notamment).

La fonctionnalité des exploitations agricoles tend cependant à diminuer à cause de leur agrandissement et donc de la hausse des distances à parcourir (morcellement des parcelles en différents îlots parfois éloignés).

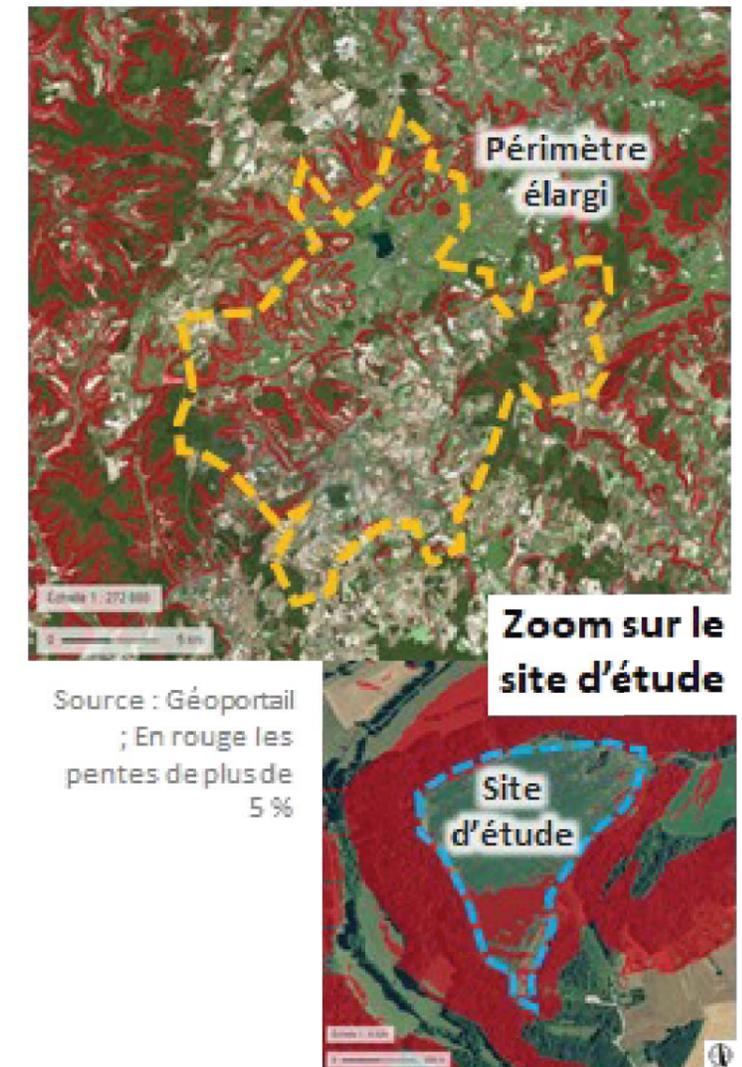
Au niveau du site d'étude

Le site d'étude est situé au sommet d'une petite butte ; il est de ce fait entouré d'espaces pentus qui sont boisés. La partie sud du site d'étude présente également des pentes de plus de 5%, ce qui en diminue la fonctionnalité agricole.

De part cette localisation, la parcelle au droit du site d'étude est isolée du reste du parcellaire agricole. Elle bénéficie de 2 accès : un accès principal au sud qui permet de rejoindre rapidement Prauthoy ou le Val d'Esnois et un second accès au nord-est, moins usité car plus long et débouchant sur une route départementale (RD974).



CARTE DES PENTES AGRICOLES



L'espace agricole du périmètre élargi est plus ou moins fonctionnel, avec comme facteur différenciant principal la pente des parcelles. Les contraintes de déplacement et de voisinage restent faibles.

Le caractère isolé et en partie en pente du site d'étude lui confère une fonctionnalité agricole moyenne.

Espaces agricoles

Valeurs sociales et environnementales –

2. Etat initial de l'agriculture sur les périmètres d'étude

Les enjeux environnementaux

Une étude d'impact environnemental a été réalisée sur le site d'étude. Cette étude a évalué les enjeux liés au milieu naturel en se basant notamment sur les habitats, la flore, les cortèges avifaunistiques et les reptiles. 4 niveaux d'enjeux ont été identifiés sur et à proximité du site d'étude et sont représentés sur la carte ci-contre :

- Des enjeux flore et habitats très forts essentiellement localisés au nord-est du site d'étude, avec la présence de *Orobanche teucrii*
- Des enjeux forts par la présence de 16 espèces rares et très rares en Champagne-Ardenne, localisées en périphérie du site d'étude
- Des enjeux modérés principalement rattachés à l'avifaune avec 12 espèces patrimoniales (Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Pic mar et Pie-grièche écorcheur), se situant aux abords du site d'implantation potentielle (boisements, haies)
- Des enjeux faibles principalement au niveau de la parcelle agricole du site d'étude.

L'implantation des panneaux photovoltaïques a évolué au cours de l'étude afin d'éviter au maximum les zones à forts enjeux environnementaux.

Les enjeux patrimoniaux et paysagers

L'étude d'impact environnemental évalue l'intégration paysagère du projet et son impact sur le patrimoine culturel. Le terrain du site d'étude étant isolé et entouré de zones boisées, la visibilité du projet est limitée. Les enjeux sont jugés faibles.

Les enjeux sur l'environnement, les paysages et le patrimoine sont faibles à modérés sur la quasi-totalité du site d'étude. Ils sont pris en compte dans l'étude d'impact environnemental.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Légende

Aires d'étude :		Niveau d'enjeux :			
	Zone d'implantation potentielle		Enjeux très forts		Enjeux modérés
	Aire d'étude immédiate		Enjeux forts		Enjeux faibles

Source : Etudes naturalistes

Enjeux de l'économie agricole

Synthèse –

3. Synthèse de l'état initial de l'agriculture

Le tableau suivant répertorie les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'économie agricole locale et ses grands enjeux :

Forces	Faiblesses
<p>Présence importante d'exploitations mixtes de polyculture- élevage permettant une meilleure résilience économique</p> <p>Présence de signes de qualité apportant une meilleure valeur ajoutée (AOP Langres et Epoisses) avec des outils de transformation présents sur le périmètre élargi</p> <p>Dynamique locale de circuits de proximité bien établie</p> <p>Forte volonté de soutenir le secteur agricole par les acteurs du territoire (PETR du Pays de Langres, Charte du Parc National des Forêts)</p>	<p>Faible potentiel agronomique des terres entraînant une faible rentabilité économique des exploitations agricoles (notamment pour les productions céréalières)</p> <p>Pénibilité du travail agricole (notamment pour les exploitations d'élevage)</p> <p>Difficultés économiques des filières longues : contexte international très concurrentiel et faible captation de valeur ajoutée</p> <p>Baisse de la fonctionnalité des exploitations agricoles en lien avec leur agrandissement (hausse des distances à parcourir et morcellement des parcelles)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Bassin de consommation de Dijon à proximité (débouché potentiel important)</p> <p>Développement de la demande des consommateurs pour des produits locaux</p> <p>Identité « Pays de Langres » valorisable (en cours)</p>	<p>Difficultés à prévoir de transmission des fermes, en lien notamment avec leur taille importante (coût de reprise très élevé)</p> <p>Augmentation probable des aléas climatiques (sécheresse ou excédent d'eau)</p> <p>Fragilité des exploitations agricoles face aux fluctuations des cours mondiaux de la viande et des céréales</p> <p>Ecart entre le nombre important de chefs d'exploitation proches de la retraite et la dynamique de reprise et d'installation qui est faible</p>

Chiffrage de l'économie agricole

Valeurs ajoutées des entreprises de la filière agricole –

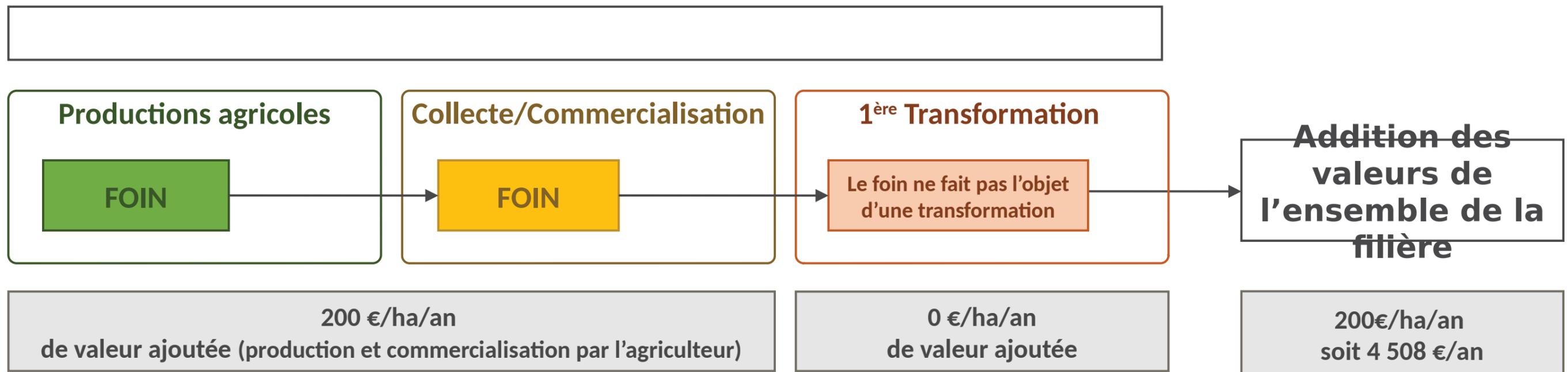
3. Synthèse de l'état initial de l'agriculture

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :

Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation

D'après la production valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de **calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière** sur le périmètre d'étude concerné.

Bien que le site d'étude ne mesure que 20,1 ha, l'intégralité de la parcelle agricole concernée (22,5 ha) est ici prise en compte, les surfaces résiduelles ne pouvant plus faire l'objet d'une exploitation agricole indépendante.



METHODOLOGIE DETAILLEE DISPONIBLE PAGES 35 A 38

Chaque année, l'économie agricole du site d'étude contribue à créer 4 508 € de valeur ajoutée à partir de la production et de la commercialisation.

Il s'agit ici d'une valeur de référence annuelle. Base du calcul, elle permettra ensuite de calculer la valeur économique des impacts du projet de parc photovoltaïque au sol sur l'économie agricole locale.



Voir en suivant : l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.



Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

1. Construction du projet
2. Description de l'activité agricole du projet
3. Mise en place et suivi du projet
4. Chiffrage de l'activité agricole du projet
5. Analyse des effets du projets
6. Analyse des effets cumulés
7. Bilan des impacts du projet

Construction du projet

Les phases du développement du projet –

Pour rappel, la coactivité agricole et photovoltaïque est définie dans le cadre de cette étude comme l'existence sur la même surface au sol et dans le même laps de temps d'une production agricole et d'une production d'énergie photovoltaïque

ORIGINES DU PROJET : LIEN AVEC LES DYNAMIQUES AGRICOLES

Exploitant pré-projet : confortation de l'activité arboricole de l'exploitation et stabilisation des revenus agricoles

- Passage de l'exploitation en GAEC avec installation d'une seconde personne
- Augmentation de la transformation des fruits des parcelles en verger et de leur valorisation via le collectif *Multiferm*
- Sécurisation financière

Éleveurs ovins : augmentation de la SAU nécessaire à la viabilité économique de l'exploitation agricole

- En 2011, passage à un GAEC à 2 par l'installation du fils de l'exploitant mais sans reprise possible de SAU, équilibre économique difficile : besoin d'augmenter la SAU
- En lien avec l'arrêt du producteur actuel, les éleveurs ovins vont s'associer dans le collectif *Multiferm* pour valoriser leurs agneaux

CO-ADAPTATION DES ATELIERS AGRICOLE ET PHOTOVOLTAÏQUE

Adaptation de l'atelier ovin

- Chargement estimé à 4 brebis/ha
- Pâturage par les brebis afin de limiter les interventions sur les animaux

Adaptation de la centrale photovoltaïque

- Création d'une prairie
- Choix de la technique d'implantation la moins impactante pour les sols (pieux battus)
- Espacement des inter-rangées : 2,5 m
- Élévation de la hauteur des panneaux : 1 m minimum
- Espaces de circulation en bordure de site : 5 m, permettant la rotation des engins en bout de rangées
- Mise en place d'une zone de contention de 600m² à l'entrée sud du site
- Mise en place de l'abreuvement pour le cheptel (citerne de 120m³ + bacs)

LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET AGRICOLE

Étapes du développement du projet agricole	Acteur(s) impliqué(s)			Éléments calendaires
Identification de parcelles agricoles peu productives	Commune			Second semestre 2018
Evaluation du potentiel des sols et recherche des productions possibles en coactivité avec les panneaux photovoltaïques	Commune	TSE	Arboriculteur	
Choix de l'activité ovine	Commune	TSE	Arboriculteur	Réflexions menées de manière conjointe durant l'année 2019
Recherche d'un éleveur intéressé			Arboriculteur	
Dimensionnement de la taille de l'élevage ovin au regard des parcelles et de l'atelier photovoltaïque		TSE	Éleveur	Février 2020
Intégration des contraintes de l'élevage ovin pour l'aménagement des parcelles et des panneaux photovoltaïques		TSE	Éleveur	Mai 2020

Description de l'activité agricole du projet

Installation d'une activité ovine professionnelle en synergie avec la production photovoltaïque –

Description des exploitants agricoles impliqués dans le projet de co-activité de Prauthoy :

Il s'agit de 2 éleveurs en GAEC père-fils dont l'exploitation est basée à Vaillant, à une dizaine de km du site du projet. Leur exploitation mesure 190ha et est orientée vers l'élevage ovin, avec 500 brebis pour production d'agneaux d'herbe et de bergerie (voir détails ci-contre).

Les 2 exploitants sont sur le point de rejoindre le collectif *Multiferm* à l'occasion de l'arrêt d'activité du producteur d'agneaux actuel. Les agneaux produits dans le cadre du projet de co-activité agricole et photovoltaïque seront valorisés par ce circuit de commercialisation.

Productions actuelles	Environ 480 agneaux d'herbe Charolais (400 mètres) + environ 120 agneaux de bergerie Ile-de-France (100 mètres) + environ 120 de brebis de réforme engraisées sont produits chaque année
Filières actuelles	- vente directe en caissettes à la ferme pour environ 1 agneau/semaine - vente des autres agneaux via la Cobevim qui les revend aux abattoirs (Beaune, Châtillon-sur-Seine, Chaumont).
Assolement actuel	75 ha en herbe (60 ha prairies permanentes, 15 ha en raygrass et luzerne) 115 ha en cultures (blé, orge de printemps, pois de printemps, colza) en partie destinées à l'alimentation du cheptel

Description de l'atelier agricole du projet de co-activité agricole et photovoltaïque :

DESCRIPTION

Valorisation des prairies dans l'emprise du projet par les brebis, prévision de chargement de 4 brebis/ha (brebis Ile-de-France)
Valorisation en vente directe via le magasin de producteurs *Multiferm* : objectif de valorisation de 5 agneaux par semaine

PRODUCTIONS ATTENDUES

- Augmentation du cheptel de 100 brebis (soit une augmentation de 20%) ;
- Correspond à la production d'environ 160 agneaux (120 pour la vente et 40 pour le renouvellement) et de 40 brebis de réforme

LIEN AVEC L'ECONOMIE AGRICOLE LOCALE

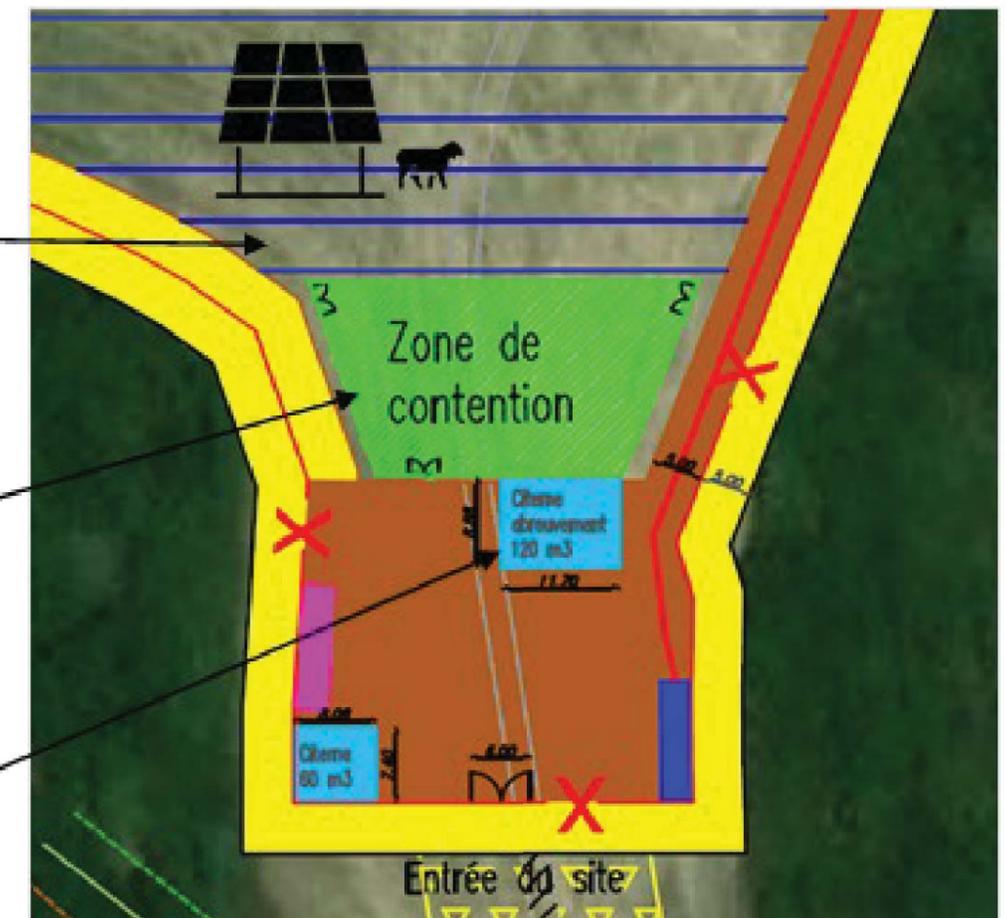
- Soutient le développement des circuits courts de commercialisation (*Multiferm*)
- Conforte l'installation d'un jeune agriculteur et la future transmission de l'exploitation
- Soutient la diversification des productions sur le territoire par le développement des filières d'élevage

COACTIVITE AGRICOLE ET PHOTOVOLTAIQUE, ZOOM SUR L'ENTREE DU SITE

Zone de co-activité solaire et ovine (début de la zone)
4 brebis/ha

Zone de contention pour l'activité ovine

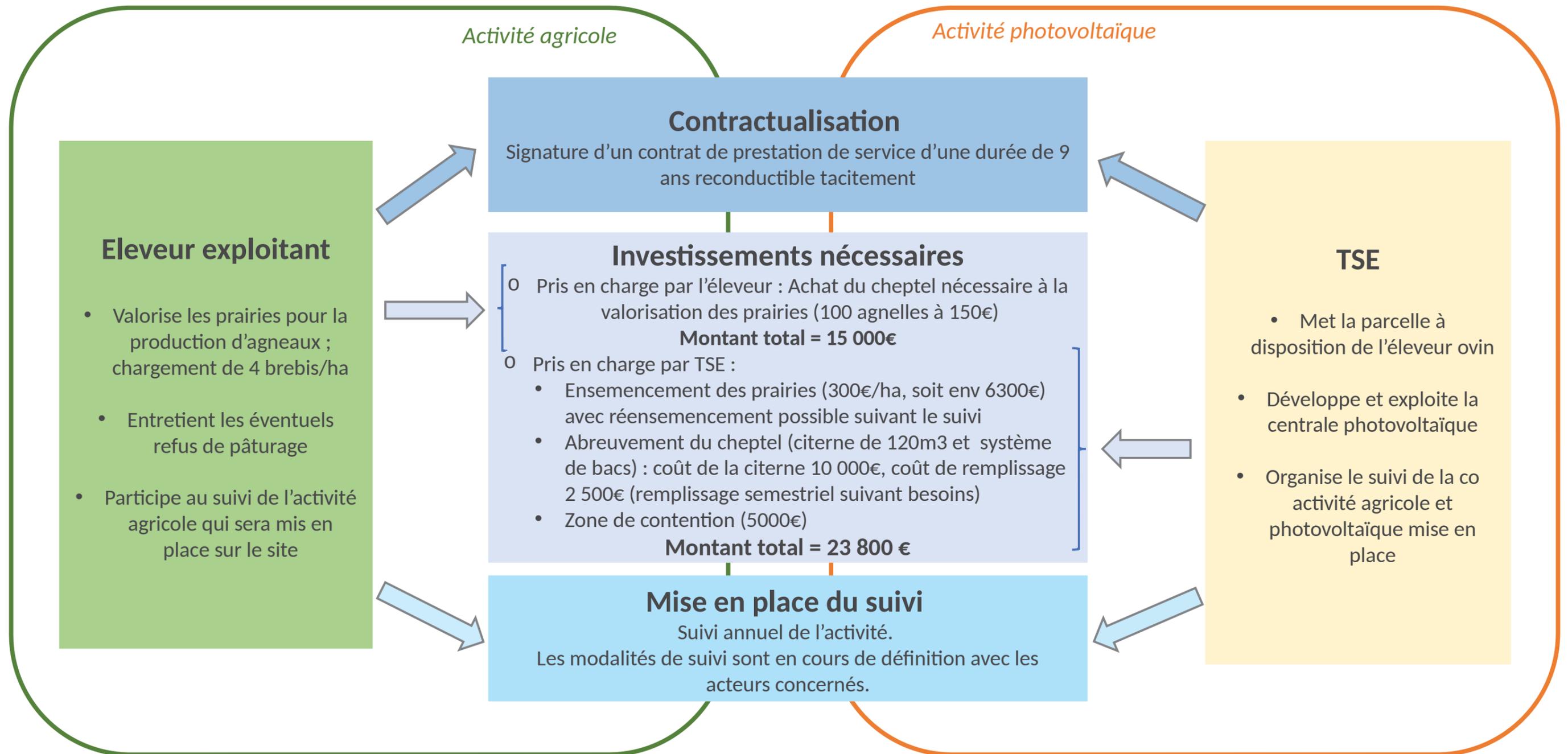
Citerne d'abreuvement de 120m³ à destination du cheptel



Mise en place et suivi du projet

Les engagements de chaque partie et la mise en place du suivi –

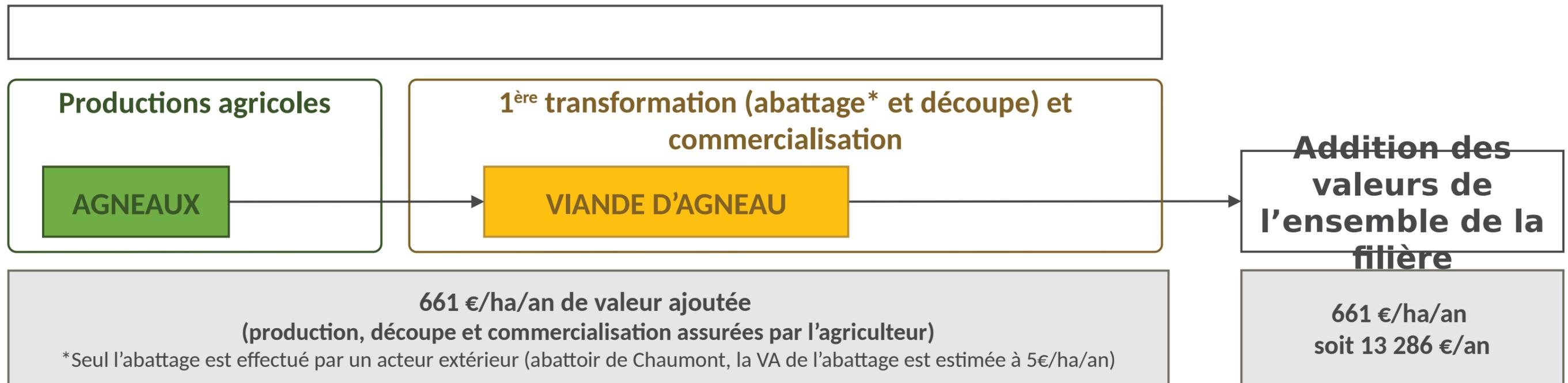
ARTICULATION DES ACTIVITES AGRICOLE ET PHOTOVOLTAÏQUE



Chiffrage de l'activité agricole du projet

Création de valeur ajoutée agricole via la production d'agneaux –

Le calcul de la valeur ajoutée est réalisée à partir des données directement issues du fonctionnement actuel du GAEC (prix de vente en vente directe ou via *Multiform*, chargement prévu, taux de prolificité et renouvellement, coût d'abattage et de découpe), croisées avec les données issues des cas type de l'IDELE (charges d'alimentation et de structures par agneaux).



METHODOLOGIE DETAILLEE DISPONIBLE PAGES 35 A 38

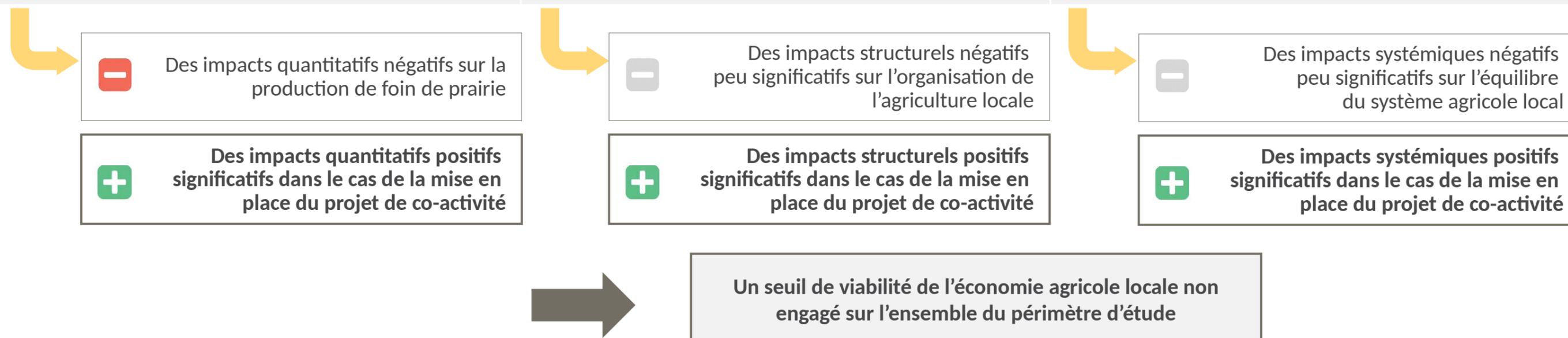
- ➔ La mise en place de l'élevage ovin permettrait la création d'une valeur ajoutée de 661 €/ha/an soit une valeur ajoutée totale de 13 286€/ha/an pour l'économie agricole locale.
- ➔ Cette valeur ajoutée est supérieure à la valeur ajoutée de référence qui est de 200€/ha/an soit 4 508€/an.

Analyse des impacts du projet

Impacts positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

Les effets du projet sont classés suivant trois types d'incidences : des impacts quantitatifs des impacts structurels et des impacts systémiques. Le tableau suivant détaille l'ensemble des effets du projet de co-activité agricole et photovoltaïque sur l'économie agricole.

Des impacts quantitatifs	Des impacts structurels	Des impacts systémiques
<p>Les impacts quantitatifs correspondent à la production agricole directement impactée sur l'emprise du projet :</p> <p><u>Impacts quantitatifs négatifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'une production fourragère dont la valeur ajoutée est estimée à 200€/ha/an sur une surface de 22,5 ha <p><u>Impacts quantitatifs positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création, dans le cadre du projet de co-activité agricole et photovoltaïque, d'une production d'agneaux dont la valeur ajoutée est estimée à 661€/ha/an sur une surface de 20,1 ha 	<p>Les impacts structurels sont liés aux atouts du territoire concerné et de son intégration dans l'organisation de l'agriculture locale :</p> <p><u>Impacts structurels négatifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'impacts négatifs potentiels sur l'organisation de l'agriculture localement (pas d'incidence sur la fonctionnalité agricole locale) <p><u>Impacts structurels positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et développement d'une exploitation agricole locale (conforte l'installation d'une 2^{ème} unité de travail sur l'exploitation agricole) 	<p>Les impacts systémiques sont appréhendés comme des conséquences induites sur l'équilibre du système agricole :</p> <p><u>Impacts systémiques négatifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'impacts négatifs potentiels sur l'équilibre du système agricole local <p><u>Impacts systémiques positifs potentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement du magasin de producteurs Multiferm : soutien aux circuits de proximité • Soutien à la filière ovine dont la dynamique est faible localement



Analyse des effets cumulés

Listing des projets susceptibles de consommer de l'espace agricole –

Aucun projet susceptible d'engendrer des effets cumulés n'a été relevé dans un rayon de 5 km autour du projet.

Bilan des impacts du projet

Impacts positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole locale –

En résumé, les impacts les plus notables concernent :

- La consommation d'espace agricole (22,5 ha)
- La perte d'une production fourragère sur cette surface
- La création d'une production ovine sur 20,1 ha
- Le soutien de la filière ovine et de la commercialisation locale
- L'équilibre économique de 2 exploitations agricoles

Pour rappel de l'état initial de l'économie agricole, la valeur ajoutée des entreprises de la filière agricole du site d'étude est évaluée à :

INITIAL

200€/ha/an
soit 4 508€/an

Valeur ajoutée de référence de la
production de foin de prairie

PROJET

Production d'agneaux vendus en circuits-courts via un
magasin de producteurs locaux sur 20,1 ha
661 €/ha/an soit 13 286 €/an

Des mesures de compensation agricole collective ne sont pas nécessaires dans le cadre de la bonne mise en œuvre de l'ensemble du projet de co-activité

Dans le cas où le projet agricole n'aboutirait pas, ou se verrait contraint d'être abandonné de manière définitive, le projet photovoltaïque ne sera pas construit ou sera démantelé ou les impacts du projet photovoltaïque sur l'agriculture seront entièrement à compenser.

Effets cumulés sur le périmètre élargi

NON

Indicateurs d'impacts du projet sur l'économie agricole	Nature de l'impact du projet	Niveau d'impact
Impacts quantitatifs		
Quantité de SAU impactée	Perte de 22,5 ha	Fort
Nombre d'emplois agricoles directs concernés	Conforte l'installation de 2 UTA	Gain
Production perdue annuelle	Env. 100 t de foin	Moyen
Production créée annuelle	Env. 120 agneaux et 40 brebis	Gain
Impacts structurels		
Qualité agronomique des parcelles	Moyenne à faible	Faible
Perte de terres sous SIQO dont des productions en Agriculture Biologique	Pas de SIQO	Faible
Morcellement des parcelles agricoles (surcoûts logistiques)	Pas d'incidence identifiée	Faible
Fragmentation d'une grande unité agricole (continuité agricoles, effets de coupure) ou désorganisation structurelle/spatiale (accès)	Pas d'incidence identifiée	Faible
Incidence sur les fonctionnalités (circulations internes, allongement de temps de parcours, difficultés de circulation, augmentation du trafic)	Pas d'incidence identifiée	Faible
Investissements privés existants	Pas d'incidence identifiée	Faible
Perturbation de l'assolement, changement de production	Foin => Ovin	Faible
Incidence sur la gestion de l'eau	Pas d'incidence identifiée	Faible
Incidence sur un réseau agro-environnemental existant ou planifié	Pas d'incidence identifiée	Faible
Incidence sur des activités de loisirs développées par l'agriculture (gîtes ruraux, ferme pédagogique)	Pas d'incidence identifiée	Faible
Incidence sur la pression foncière	Pas d'incidence identifiée	Faible
Impacts systémiques		
Incidence sur les acteurs d'une filière spécifique	Soutien filière ovine + circuits courts de commercialisation	Gain
Incidence sur une SIQO	Pas d'incidence identifiée	Faible
Gros investissements réalisés (drainage, remaniement, parcellaire)	Pas d'incidence identifiée	Faible
Modalité de gestion du public dans les espaces agricoles, conflits d'usages	Pas d'incidence identifiée	Faible
Modification du potentiel technique et économique (capacité d'évolution, diversification)	Pas d'incidence identifiée	Faible
Dynamisme local et incidence sur les investissements agricoles des EA	Conforte 2 exploitations	Gain

Méthodologie et Bibliographie

Méthodologie CETIAC

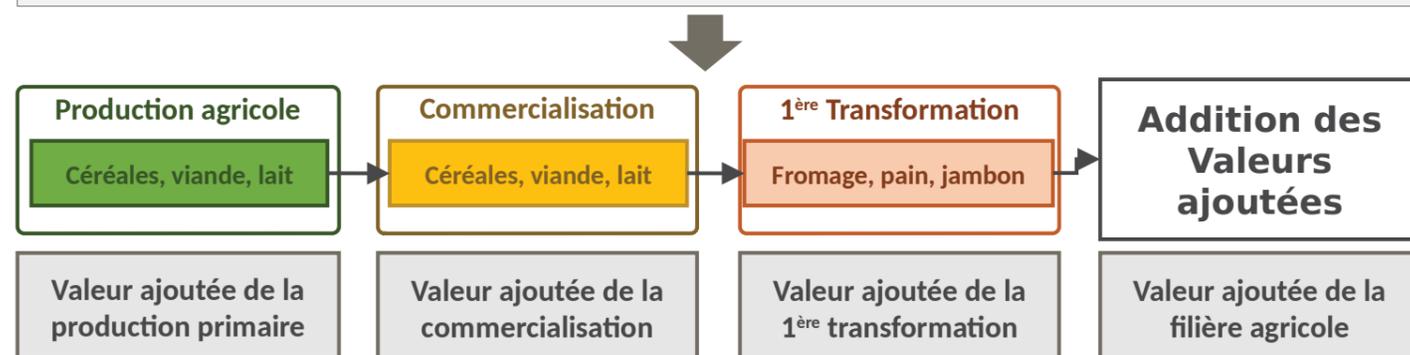
Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole –

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

CETIAC a mis en place sa **méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole** d'après l'approche suivante :

- Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- L'analyse de la **production primaire** est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de **productions et de comptabilité des entreprises les plus locales** possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- Les opérateurs des filières concernées (**commercialisation et 1^{ère} transformation**) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires .

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une **valeur ajoutée de référence** englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE PAR UNE ENTREPRISE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② - Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ - Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits - Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits - Charges exceptionnels	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

Méthodologie CETIAC

Les trois catégories d'impacts –

L'analyse des conséquences positives ou négatives de la mise en place du projet est évaluée à travers différentes catégories d'impacts :

- Les **impacts quantitatifs** correspondant aux éléments (denrées agricoles, foncier, nombre d'emplois) perdus ou gagnés
- Les **impacts structurels** soulignent les particularités agricoles existantes permettant une meilleure valorisation du potentiel local (investissements, réseau de drainage, AFAF, SIQO, potentiel agronomique, fonctionnalité). Ces éléments ne sont pas toujours chiffrables mais participent grandement aux atouts de l'agriculture locale et à sa rentabilité.
- Les **impacts systémiques** traduisent les « effets dominos » que peuvent entraîner la fragilisation d'un opérateur de la filière liée à la perte de volume ou la dégradation des relations agriculture- territoire.

Lorsque les impacts systémiques sont forts (c'est-à-dire qu'un opérateur de la filière est fragilisé ou que la filière elle-même l'est), le seuil de viabilité économique de l'agriculture n'est plus suffisant et peut conduire à la perte de l'activité agricole sur le territoire.

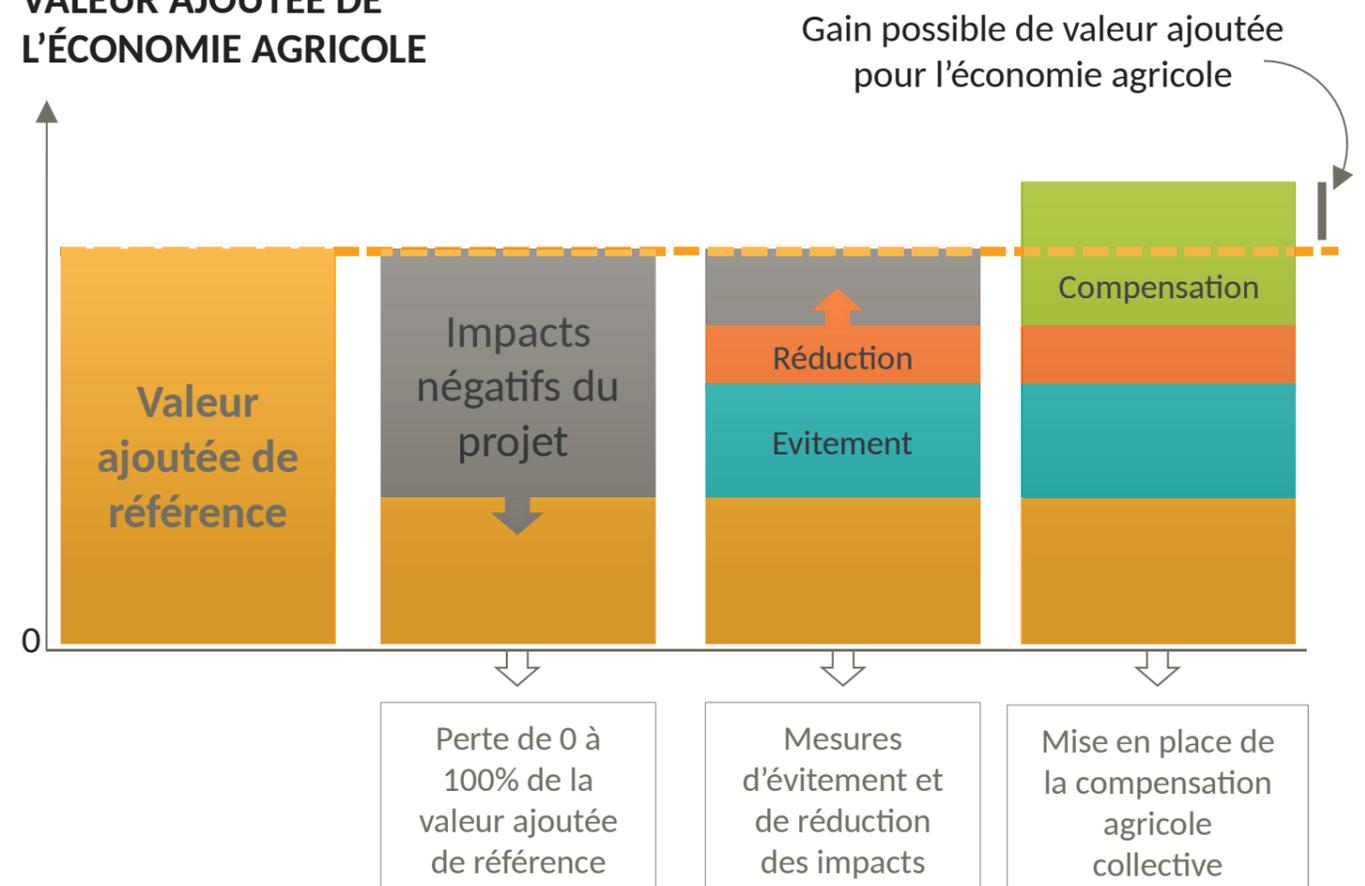
Chaque impact négatif considéré moyen ou fort est associé à une mesure d'évitement ou de réduction de façon à diminuer significativement son effet sur l'économie agricole locale.

Le chiffrage des mesures d'évitement et de réduction est calculé sous la forme d'une valeur ajoutée de façon à être comparé à la valeur ajoutée de référence.

Lorsque les mesures d'évitement et de réduction ne suffisent pas à retrouver la valeur ajoutée de référence, des mesures de compensation collectives sont nécessaires. Elles sont évaluées via des indicateurs de pertinence et de faisabilité.

La mise en place des mesures de compensations collectives est détaillée de façon à définir le montant des investissements nécessaires pour retrouver la valeur ajoutée perdue.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Méthodologie CETIAC

Mesures Eviter / Réduire ou Compenser –



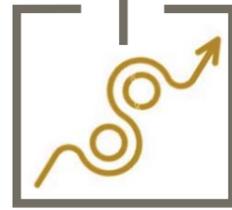
AGRICULTURE

→ contourner les parcelles de plus haute qualité, les réseaux d'irrigation, les productions à haute valeur ajoutée, maintenir l'activité jusqu'aux travaux.

→ **Dans l'emprise du projet** : améliorer les accès, intégrer un point de vente collectif ou une coopérative, **installer une activité** de maraîchage sur les terrains non imperméabilisés, développer une activité agricole urbaine...

→ **Hors de l'emprise du projet** : 11 pistes de **mesures collectives** évoquées dans le Décret

1 EVITER



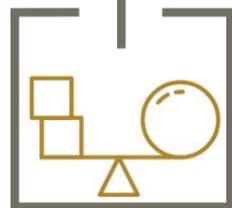
Modifier un projet afin de **supprimer un impact** négatif identifié que ce projet engendrait.

REDUIRE 2

Limiter autant que possible la **durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts** d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.



3 COMPENSER collectivement



Apporter **une contrepartie** aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

+ ACCOMPAGNER



ENVIRONNEMENT

→ contourner une haie, un habitat, une plante protégée, éviter les dates de reproduction ou de migration pour les phases de travaux...

→ Mettre en place une haie en bordure du projet, reconstruction de ripisylve, aménagement de passages à faune...

→ Création et gestion d'une zone humide hors du périmètre du projet, dépollution d'un habitat...

Bibliographie

Base de données économiques –

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Grand-Est : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

Sources du chiffrage de l'économie agricole –

Pour le chiffrage de l'état initial :

Utilisation des données de production fourragère de l'agriculteur et des barèmes et indices 2018, *Chambres d'Agriculture et Alysé*

Pour le chiffrage de la mesure de réduction :

Utilisation des données de l'Idèle (Cas-types ovins viande du Grand Est, actualisation économique 2015, cas-type PO) pour les charges d'exploitation et le calcul du taux de valeur ajoutée de la production, complétées des données des éleveurs ovins du projet pour les prix de vente, les charges de découpe et d'abattage.



Contactez

Une expertise dédiée à la réalisation d'études

pour les agriculteurs
et de compensation agricole collective.

CETIAC

**N'hésitez pas à nous contacter
pour en savoir plus**

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr |
www.compensation-agricole.fr

SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000

19 - RCS LYON